

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
18 JUIN 2001

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 7 juin 2001, accompagnée d'un ordre du jour comportant 40 objets.

La séance s'ouvre à huis clos avec 40 présents.

Présidence de M. DI RUPO, Bourgmestre ;

Présents : ~~M. R. BIEFNOT~~, Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE , DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER , Mlle HOUDART , Echevins ; MM. HAMAIDE, BEUGNIES, ~~BAILLY~~, COLLETTE, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, M.TAQUIN, Mlle OUALI, M.DEBAUGNIES, Mmes JUNGST, MALAISE, MM.SPEER, ~~MILLER~~, SAKAS, ~~MARTIN~~, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM.SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, JOARLETTE, POURBAIX, THYSBAERT, ~~AGUS~~, MM.VISEUR, LECOCQ, Conseillers et M Bernard VANCAUWENBERGHE , Secrétaire communal.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Avant de passer au huis clos, je voudrais établir l'ordre du jour.

Je dois excuser l'absence de l'Echevin BIEFNOT, de M. le Conseiller BAILLY et de M. le Ministre MILLER. Les points 33 et 37 sont remis.

Alors, si vous acceptez, je voudrais que l'on puisse examiner, en extrême urgence, deux points : le premier concerne les terrains de sports, dont nous avons discutés la fois passée et dans la décision, nous avons mis que « l'avenant du 17 ... » ; or, il faut mettre « l'avenant à la convention du 17 ... » et pour le traitement du texte, l'ensemble « la convention du » a été retiré. Et comme je sens que l'on veut pinailler parce qu'il manque les mots « la convention du », je suggère que l'on reprenne la décision telle qu'elle était libellée, même si ce n'est qu'une erreur matérielle.

Le deuxième point que je vous proposerai tout à l'heure concerne un petit bout de jardin d'un monsieur qui s'appelle M. MICHAUX qui, justement, jouxte le terrain de football. Nous sommes en discussion avec lui depuis maintenant plusieurs mois – l'Echevin peut vous en parler – il a des états d'âme, ce qui est signe qu'il a une âme, et nous avons de grandes difficultés avec le Ministère de l'Intérieur. Le fait que nous ne réussissions pas à conclure pour quelques mètres de jardin pourrait mettre à mal toute la problématique de la sécurité autour du stade. Or, je n'ai pas du tout envie de prendre ce risque, donc je vous propose que nous entamions une procédure d'expropriation pour le petit bout, étant

entendu que quand ce monsieur revient de vacances, on reprend les négociations et que si on aboutit à l'amiable, c'est bon ; sinon, on exproprie. Combien de mètres faut-il exproprier ? Sept mètres. Mais bon, si on ne le fait, le dossier risque d'être entaché d'un manque de rigueur de notre part par rapport à la sécurité du stade.

Donc, avec votre autorisation, je me permettrai ..., je suis confus de venir avec cela mais nous avons eu une réunion avec le Ministère de l'Intérieur – c'était vendredi – et c'est la conclusion que l'on en a tirée. Je crois qu'il vaut mieux essayer ... J'ai fait tenir un Collège maintenant. Je vous en parlerai plus longuement en séance plénière mais est-ce que cela crée des difficultés majeures que nous puissions l'inscrire ?

Je n'utilise pas fréquemment ce genre de technique mais je pense que dans les deux cas, je pense qu'il faut résoudre les problèmes ; sinon, on se trouvera dans des difficultés, d'autant plus que cela est assez mineur mais il faut le faire.

Je peux considérer que l'on modifie ainsi l'ordre du jour ? O.K.

On va maintenant commencer.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé. Il sera approuvé si aucune remarque n'est faite d'ici la fin de la séance.

Nous revenons maintenant à la séance à huis clos.

Nous commençons par le point a) : le dossier de M. MINOT.

Je rappelle que seuls ceux qui sont présents pourront voter la prochaine fois et je vous invite à écouter la défense. Je m'autoriserai à poser l'une ou l'autre question. Bien entendu, il vous est loisible de poser l'une ou l'autre question. On ne délibère pas entre nous et certainement pas face aux intéressés et à leurs Conseils. O.K.

Nous délibérerons le mois prochain, lors du prochain Conseil.

1^e objet : PERSONNEL DE POLICE

b) Audition d'un inspecteur de police dans le cadre d'un dossier disciplinaire.

1^e 10151

Un procès-verbal d'audition est rédigé.

Entrée de Monsieur MARTIN, Mme AGUS : 42 présents.

a) Audition d'un agent brigadier principal de police dans le cadre d'un dossier disciplinaire.

1^e 10320

Un procès-verbal d'audition est rédigé.

La séance publique s'ouvre avec 39 présents

Sont absents : MM. R. BIEFNOT, BEUGNIES, BAILLY, B. BIEFNOT, Mlle OUALI, M. MILLER.

2^e objet : POLICE-CIRCULATION

a) Confirmation de l'Arrêté d'urgence du Bourgmestre suite à un effondrement sur collecteurs survenu à Mons, rue des Compagnons. 7^e 6002/88

ADOPTE à l'unanimité – 1^{ère} annexe

b) Confirmation de l'arrêté d'urgence du Bourgmestre suite à un effondrement en voirie à Mons, rue de Boussu, 2 et à une fouille sur collecteurs à Mons, rue du Pourcelet, 82. 7^e 6002/OD

ADOPTE à l'unanimité – 2^e annexe

c) Confirmation de l'arrêté d'urgence du Bourgmestre suite à un curage sur collecteur à Mons, rue de la Réunion. 7^e 6002/313

ADOPTE à l'unanimité – 3^e annexe

d) Confirmation de l'arrêté d'urgence du Bourgmestre suite à un enfouissement sur collecteur à Mons, rue du Trieu, à l'angle de la rue Vieille Chaussée de Maubeuge. 7^e 6002/363

ADOPTE à l'unanimité – 4^e annexe

Sortie de Monsieur SPEER : 38 présents.

5^e objet : PERSONNEL NON ENSEIGNANT. Règlement des congés. 1^e 1179

ADOPTE à l'unanimité – 5^e annexe

3^e objet : PERSONNEL NON ENSEIGNANT. Statut pécuniaire. Modifications
1^e RGB/STAT/4

Mme MERCIER, Conseillère communale : Concerne dans le point 3, le point 4. Lorsque le traitement mensuel n'est pas dû entièrement, il s'agit de modifier le statut pécuniaire applicable au personnel non enseignant. Je voulais simplement demander si le calcul en jours ouvrables - non plus en trentièmes - présente des conséquences. Autrement dit,

qu'est-ce que cela change ? Ensuite, il y a un paragraphe relatif aux congés pour prestations réduites.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Voulez-vous avoir la gentillesse de bien vouloir répéter cette très bonne question, Madame ?

Mme MERCIER, Conseillère communale : Oui. On parle du calcul en jours ouvrables et non plus en trentièmes. Et je demandais, simplement, quelles étaient les conséquences ? Je voulais demander, qu'est-ce que cela change ? Et sous-question, est-ce que les syndicats étaient d'accord avec cette idée-là ? Il y avait encore un autre petit point qui suivait directement, c'était le paragraphe relatif aux congés pour prestations réduites, justifiés par des raisons sociales ou familiales. Je vois que ce paragraphe a été abrogé et je demande simplement pourquoi.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Donc, le calcul du traitement se fait par jours ouvrables et non par trentièmes. En fait, sans entrer dans le détail, je pense que c'est une mise en conformité par rapport à un arrêté royal et pour vous rassurer, les trois dossiers 3, 4 et 5, ont été dûment négociés et approuvés par les organisations syndicales. Et donc, cela s'est fait avec leur accord sur base des aménagements que nous devons apporter sur base de différents arrêtés royaux. Si vous souhaitez des informations plus précises sur le plan technique, je peux demander au service et je vous enverrai une petite note si la chose vous passionne.

Mme MERCIER, Conseillère communale : Non, je vous remercie. Cela va très bien, la réponse me suffit.

ADOPTE à l'unanimité – 6^e annexe

4^e objet : PERSONNEL NON ENSEIGNANT. Charte et règlement formations 1^e FORM03

ADOPTE à l'unanimité – 7^e annexe

6^e objet : Création et convention de la zone de secours des Communes de Boussu, Colfontaine, Dour, Erquelinnes, Estinnes, Frameries, Hensies, Honnelles, Jurbise, Mons, Quaregnon, Quévy, Quiévrain, Saint-Ghislain. Service Incendie

M. DI RUPO, Bourgmestre : Ici, il s'agit de la création d'une zone de secours des communes de Boussu, Colfontaine, Dour, Erquelinnes, Estinnes, Frameries, Hensies, Honnelles, Jurbise, Mons, Quaregnon, Quévy, Quiévrain et Saint-Ghislain. En fait, ses objectifs, c'est l'organisation des secours et tous les aspects opérationnels : des exercices communs annuels minima, l'uniformisation des méthodes de travail et l'harmonisation des mesures en matière de prévention, la fixation des modalités communes de collaboration avec l'unité permanente de la Protection Civile et un programme d'achat commun de matériel incendie. En effet, il ne sert à rien d'avoir, par exemple, 4 grandes échelles sur toute la zone. Et, pour réaliser ces objectifs, il y a deux structures qui ont été installées, un comité de gestion constitué par les Bourgmestres de la zone que j'ai le plaisir de présider et une commission technique, avec des officiers des services d'incendie de la zone et qui est présidée par le Commandant Fouarge.

ADOPTE à l'unanimité – 8^e annexe

7^e objet : Hall Multifonctionnel. Approbation d'un article supplémentaire à l'avenant n°1 de la convention d'intention entre la Ville de Mons et l'État belge.

ADOPTE à l'unanimité – 9^e annexe

Entrée de Messieurs BEUGNIES, B. BIEFNOT et Mme THYSBAERT : 41 présents.

8^e objet : Contrôle des denrées alimentaires. Convention avec l'Institut Provincial d'Hygiène et de Bactériologie. Résiliation. Contentieux

M. DI RUPO, Bourgmestre : Il est proposé de résilier, moyennant un préavis de 6 mois, conformément aux dispositions de la convention, une convention qui date de 1993, et nous vous proposerons, dans l'un des prochains Conseils communaux, d'ouvrir la procédure et de soumettre à publication et à ouverture publique, la fonction de contrôle des denrées alimentaires.

M. VISEUR, Conseiller communal : Effectivement, vous l'avez rappelé, la Ville avait conclu, en 1993, une convention avec l'Institut Provincial d'Hygiène et de Bactériologie pour le contrôle des denrées alimentaires. Alors, il s'est passé, à l'époque, que l'Institut Provincial a confié cette mission à un vétérinaire indépendant qui n'est autre que Pascal Lafosse. Selon le dossier, depuis 1993, la Ville a payé la totalité que ce qui était prévu dans la convention, c'est-à-dire 1.900.000 F par an, mais, en contre-partie, la Ville ne possède qu'environ 50% des rapports de contrôles qui devaient être effectués et, quand on pose la

question à l'Institut Provincial – à l'IPHB – l'Institut Provincial est incapable de fournir les rapports manquants ou tout au moins, de prouver que, s'il n'y a pas eu de rapports, au moins, les contrôles auraient été effectués. D'où la décision, effectivement, de ne pas reconduire la convention et de l'abroger au 31.12.2001 puisque cette convention est renouvelable annuellement, par reconduction tacite, moyennant un préavis de 6 mois. Mais, je trouve que là, on a marqué un empressement qui me paraît quand même un peu suspect. Parce que vous avez écrit, déjà, M. le Bourgmestre, le 31 mai 2001, c'est-à-dire 7 mois avant la fin de la convention et non pas 6, à l'Institut Provincial, vous avez écrit que la Ville résiliait la convention au 31 décembre et, sur base de cette lettre d'ailleurs, l'Institut Provincial a déjà envoyé un recommandé à Pascal Lafosse lui annonçant qu'il renonçait à ses services, alors que nous allons seulement, dans ce Conseil, prendre la décision aujourd'hui. Le vote intervient aujourd'hui, mais l'application de la décision que nous allons prendre, elle est déjà en cours depuis la fin du mois de mai. C'est évidemment anormal et je vous ai posé la question, en tout cas, sur la date de la lettre que vous aviez envoyée. Vous avez dit que c'était une erreur matérielle, que vous aviez mal calculé, excusez-moi, mais je trouve l'explication quand même un peu dure à avaler, parce que, que vous-même, le Collège, les fonctionnaires, le Cabinet, etc, que tout le monde ait calculé que 6 mois avant le 31 décembre, c'était le 31 mai, c'est quand même assez difficile à avaler, parce que, je crois que dans d'autres circonstances, on imagine que cette convention aurait bénéficié d'autres procédures, de renégociation, de réactivation, de réajustement, que sais-je, mais, en tout cas, aurait été expédiée de façon moins expéditive, c'est le cas de le dire. Alors, moi, je ne veux sûrement pas, et notre groupe ne veut sûrement pas, juger sur le fond, on n'est pas là pour faire les arbitres, on n'est pas là, comme entre les Capulets et les Montaigus, pour dire qui a raison et qui a tort, mais nous ne voulons pas non plus que notre Conseil soit amené à jouer dans un scénario qui a tous les aspects, mille excuses, mais d'un règlement de comptes et donc, de ce côté-là, nous allons voter non, parce qu'il n'est pas normal que des décisions qui vont seulement arriver, soient déjà appliquées 15 jours avant même que cette décision ne soit votée.

M. HAMAIDE, Conseiller communal : Longtemps, le contrôle de denrées alimentaires a été effectué par le vétérinaire de l'abattoir de Mons, abattoir qui a été confié au privé, je crois, dans les années 80. Mais, le vétérinaire était fonctionnaire communal, c'était M. Biche, et il a exercé cette fonction jusqu'à sa pension. Et, en 1983, est intervenue cette convention avec l'Institut Provincial d'Hygiène et de Bactériologie, si je ne me trompe pas.

Et je dois témoigner que tout a toujours bien marché, là où je me trouvais à l'Environnement et ultérieurement et, en même temps parfois, au Développement Economique. Donc, à ce stade, pour bien comprendre le pourquoi, en toute conscience et en toute logique, il nous est difficile de voter ce point et nous nous abstiendrons donc, espérant que, sur base d'un cahier spécial des charges à établir, il sera possible de mieux faire que par le passé, ce qui serait au profit de la population et ce qui est bien notre seul objectif.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Tout d'abord, sur la matérialité des faits, plusieurs éléments. Le premier, c'est qu'en effet, sur base d'une analyse des services financiers, il est apparu que nous n'avions pas environ 50% des justificatifs et dossiers pour lesquels la Ville payait 1.900.000 F, somme qui a été indexée cette dernière année, je pense. Cette analyse résulte simplement du fait que, comme vous le savez, depuis que nous avons pris nos fonctions et que nous avons pris conscience des difficultés financières que vous connaissez déjà et celles que vous aurez à connaître qui sont beaucoup plus graves, le service financier essaye, tous azimuts, de vérifier un certain nombre de données et de réduire, si faire se peut, les coûts pour la Ville et le Collège, d'une manière incessante, est en train d'examiner toutes les possibilités pour réduire les frais, réduire le déficit et faire en sorte de présenter, dans les prochains mois, un plan cohérent, crédible qui pourrait être accepté par le Ministre de Tutelle, dans le cadre du budget 2002, un plan qui tiendrait compte de toutes les dimensions et, en particulier, la dimension des ressources humaines à la Ville. Dans ce contexte-là, nous avons immédiatement questionné le service d'hygiène et vous avez eu l'amabilité de le rappeler, la réponse des services d'hygiène est telle qu'ils ne sont pas en mesure de nous fournir les justificatifs, pas même les justificatifs de ces dernières années. Nous avons, dès lors, fait connaître notre intention et nous avons d'ailleurs, avant même de faire connaître notre intention, reçu un deuxième courrier où il semblerait, mais là cela ne concerne pas la Ville, qu'il y ait des différences d'appréciation entre le vétérinaire et l'Institut lui-même, puisque le directeur de l'Institut nous a transmis ce genre de document. Alors, quelle a été notre attitude et quelle sera l'attitude ? Nous considérons que sur base de ces données, le minimum minimorum, dans l'état actuel des choses, était que l'on cesse de travailler de la sorte et que l'on fasse en sorte que le contrôle des denrées alimentaires puisse se réaliser après qu'il y ait eu un appel public à différentes institutions, voire à différents vétérinaires privés, qui se porteraient candidats pour exécuter ce type de travaux et nous l'offririons à l'Institut, ou au vétérinaire, qui offrirait le meilleur rapport service-

prix. Il se fait, et c'est vrai, que le 31 mai, au lieu d'être le 30 juin, j'ai cru moi-même, et j'en assume la responsabilité, qu'on ne pouvait pas laisser passer une période de 6 mois parce que nous ne voulions pas, à ce stade, aller au-delà du simple constat. Il est fort possible que le Collège vous propose, à un moment donné, d'aller bien au-delà de ce simple constat, mais, pour l'heure, en attendant des explications plus fouillées, ce que nous voulions, compte tenu des faits, c'est purement et simplement de ne pas nous mettre, nous, Ville, dans une position où nous aurions dû attendre au-delà des 6 mois et donc, de ne pas pouvoir faire ce que je vous propose pour le 1^{er} janvier, mais devoir attendre, à nouveau, le 1^{er} juillet. Et, donc, j'ai adressé, en effet, une lettre, j'ai demandé au Collège la confirmation et je demande au Conseil communal une confirmation. C'est clair que si le Conseil communal, dans sa sagesse, devait dire non, il n'y a aucun problème, nous poursuivrions dans cette convention. Si le Conseil communal, comme je l'espère, dira « oui », nous confirmerons et nous sommes dans les délais, puisque nous sommes aujourd'hui le 18 juin, nous confirmerons la renonciation de ce contrat, dans les délais prévus dans la convention et donc, à partir du 1^{er} janvier 2002, la Ville serait libérée de toute obligation et, d'ici là, nous vous soumettrons un projet pour un appel public, dans la transparence et sera retenu l'institution, ou le vétérinaire, qui pourra offrir le meilleur service, au meilleur prix, ce qui me semble, à ce stade, être des plus corrects, nous réservant toutes les possibilités d'utiliser toutes les voies de droit si c'était nécessaire. Mais, nous procédons, pour le moment, à un examen plus approfondi du dossier.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Mlle HOUDART, MM. BEUGNIES, ALLART, B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Mlle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes JOARLETTE, POURBAIX, AGUS, MM. LECOCQ, DI RUPO.

4 NON : M. COLLETTE, Mmes JUNGST, MALAISE, M. VISEUR.

4 ABSTENTIONS : M. HAMAIDE, M. POIVRE, Mmes MERCIER, THYSBAERT.

9^e objet : ITRADEC. Modification de statut. Approbation Secrétariat MPO/ITRADEC

Mme MALAISE, Conseillère communale : On nous propose une série assez importante de modifications statutaires, certaines sont de pure forme, d'autres de fond, nous approuvons la toute grande majorité de ces modifications, à l'exception du fait qu'on intègre maintenant, dans le statut, la règle arithmétique des répartitions des sièges au sein du Conseil d'Administration. Donc, la règle qui, au bout du calcul de laquelle, on va trouver combien il y aura de PS, de PSC, d'Ecolo, de PRL, cette règle, c'est le système Impériali, alors que, énormément d'intercommunales continuent à fonctionner avec la Loi Dhondt. Ici, dans notre région, quelques intercommunales ont décidé d'utiliser le système Impériali qui est celui qui avait été utilisé sur conseil de la tutelle pour calculer la dévolution des sièges dans les Conseils communaux après le dernier scrutin communal. Le système Impériali renforce le parti majoritaire dans une plus grande proportion que dans la règle Dhondt et donc, nous pensons qu'appliquée au deuxième degré, c'est-à-dire qu'elle a été appliquée une fois pour répartir les sièges dans les Conseils communaux, maintenant, on les applique à nouveau une deuxième fois, non plus en partant des chiffres électoraux mais du nombre de sièges dévolus dans les conseils. Nous que, là, il y a une certaine spirale qui renforce encore les partis majoritaires.

Il n'est pas du tout exclu que la tutelle acquiesce à cette règle arithmétique mais, pour notre part, ce n'est pas une obligation légale, il y a d'autres règles qui aboutissent à des résultats plus proportionnels et donc, nous sommes bien marris de voir que c'est celle-là qui est retenue à ITRADEC.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci pour cette intéressante question.

Alors, nous avons interrogé cette intercommunale qui nous indique que les statistiques actuelles d'ITRADEC en celles qui se réfèrent à l'article 18 du décret sont insuffisantes. Il y a donc lieu de les compléter en précisant la méthode de calcul de la règle proportionnelle. Selon le principe que les intercommunales représentent une extension des communes, il est apparu, me dit l'intercommunale, cohérent de retenir, pour cette règle proportionnelle, les mêmes principes de calcul que ceux appliqués lors de l'attribution des sièges entre listes au sein des conseils communaux.

Ainsi, le conseil d'administration d'ITRADEC propose une modification statutaire en faisant référence à l'article 56 de la loi électorale communale précisée par les instructions du Ministre de l'intérieur.

Il est à noter que l'administration compétente du ministère de la Région Wallonne, la tutelle, a été dûment consultée et n'a émis aucune objection sur cet aspect de la modification statutaire. Voilà, Madame, mais pour vous êtes agréable, ce dont je suis capable, pour vous êtes agréable, nous poserons cette question à nos délégués au sein même de l'intercommunale pour que l'intercommunale puisse examiner à nouveau cette question, étant entendu que, notamment pour le groupe Ecolo, je pense qu'il n'y a pas de différence dans la dévolution, comment dirais-je, dans la dévolution par l'une ou l'autre méthode. Et puis-je vous annoncer, mes Chers Collègues, que dans un souci d'ouverture qui a toujours été le nôtre, j'ai demandé que l'on puisse examiner la possibilité qu'un membre écolo puisse faire partie du comité de direction de l'exécutif d'ITRADEC bien que, quel que soit le mode de calcul, « Impériali » ou « Dhont », Ecolo n'y a pas droit mais j'ai quand même demandé que l'on essaye de faire en sorte que le groupe écolo soit représenté au plus haut niveau d'ITRADEC .

Mme MALAISE, Conseillère communale : Je suppose que cela suppose un sincère remerciement et il est sincère.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie mais je préfère parfois un examen objectif des dossiers plutôt que des sentiments à cet égard ; je le fais parce que je suis convaincu que la transparence doit prévaloir partout, d'abord à la Ville, et on fera en sorte, au risque de déplaire, de le faire et de même, dans certaines circonstances, je crois qu'il faut être capable d'ouvrir .

L 'assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Mlle HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, GUEPIN, TAQUIN, Mlle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, JOARLETTE, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. LECOCQ, DI RUPO.

4 NON : M. COLLETTE, Mmes JUNGST, MALAISE, M. VISEUR.

ADOPTE – 11^e annexe

Sortie de Monsieur BEUGNIES et de Mme THYSBAERT = 39 présents.

10^e objet : ISPH. Assemblée générale du 27.6.2001 – Gestion 2000. Approbation.
 Secrétariat MPO/ISPH 10^{ème} objet : ISPH. Assemblée générale du 27.06.2001-Gestion 2000

M. DI RUPO, Bourgmestre : Y a-t-il des questions ? Je vous en prie.

Mme MALAISE, Conseillère communale : Tout d'abord, merci d'avoir mis ce point à l'ordre du jour, à ma demande, car il y a longtemps qu'on n'a pas eu un débat public sur l'ISPH au sein de notre conseil. Je vais essayer quand même de survoler un peu parce que j'ai bien conscience que le temps passant, la fain aidant, on devient distrait. La prochaine assemblée générale va approuver la gestion 2000 de l'ISPH et ce n'est pas facile parce qu'un seul membre n'a quand même pas grande information pour le faire. Ce que l'on voit, d'où l'on peut partir, ce sont les résultats, bon, ce n'est pas une surprise - tout le monde s'y attendait -, il y a encore une dégradation, par rapport à l'année dernière, au niveau de la perte reportée, au niveau des dettes, au niveau des créances aussi, les communes paient de moins en moins régulièrement et donc, il y a vraiment un gros malaise, les communes ne sont plus satisfaites de son service, de son coût et la situation financière ne cesse de se dégrader.

Alors, de nombreuses assemblées générales se contentent d'entériner les résultats, moi, je propose, ici, de lancer publiquement et par la voie de l'assemblée générale, le même signal que vous lancez en sous-main à l'ISPH parce que l'on ne peut pas nier qu'il y ait une volonté des communes d'avoir du changement. Dès lors qu'elles établissent un rapport de force favorable pour ça, je vous approuve et moi, ce que je demande ici, c'est que ça passe aussi par les organes de contrôle de l'intercommunale.

Donc, voici quelques éléments que je veux porter à votre connaissance concernant les comptes, rapports et décharges.

Pour les comptes, en dehors de leur lecture financière, nous, nous retenons surtout une chose qui me semble fondamentale, ils auraient dû être présentés, comme les années précédentes d'ailleurs, par secteurs d'activités.

C'est statutaire et il y a une raison à ça, ce n'est pas une simple formalité. Le fait de présenter des comptes par secteurs permet une lecture un peu instructive des comptes sans cela, vous n'en tirez pas vraiment grand-chose.

Si vous examinez les secteurs, vous voyez lesquels sont en difficultés. Vous pouvez alors soulever les bonnes questions et vous pouvez voir quelles pourraient être les pistes de gestion. Ici, quand on présente des comptes sans les lier aux secteurs, alors qu'il y a autant

d'activités, eh bien, finalement, on prive l'assemblée générale d'un moyen important de contrôle. C'est une non-transparence, je dirais qu'on retrouve aussi, dans le rapport de gestion particulièrement maigre et dans le rapport d'activités où les commentaires des comptes qui sont parfaitement absents alors que les statuts stipulent que nous devons avoir un commentaire des comptes. En ce qui concerne le rapport du commissaire réviseur, nous contestons une de ces affirmations – lui, il atteste - c'est quelqu'un qui fait partie de l'institut des réviseurs et qui donne une certaine garantie, il atteste qu'il n'y a eu aucune opération conclue ou décision prise en violation des statuts. Et là, nous, nous voyons par les comptes que notre intercommunale est entrée pour 50,1 % dans le capital d'une société de gestion d'une décharge à Flénu, une décharge « inerte ». On a créé cette société avec les partenaires actuels de la décharge et nous avons pris la majorité du capital.

Certes, il y a eu un débat en conseil d'administration sur ce sujet assez restreint mais nous nous attendions tous à ce qu'il y ait une assemblée générale. L'article 62 des statuts stipule que lorsque la prise de participation dans une société est au moins équivalente à un dixième du capital de celle-ci, la prise de cette participation est décidée par l'assemblée générale. Que je sache, on ne nous pas demandé notre avis, on est passé royalement au-dessus des communes. Pourtant, quand on a présenté un plan stratégique en janvier, on ne nous a jamais informés que cette année, on allait reprendre la gestion d'une décharge. Nous entrons dans la gestion et on ne nous a pas, à ce propos, consulté en janvier, ni même en cours d'année et l'ISPH l'a fait.

Il faudrait, pour le moins, interroger le commissaire réviseur et à mon sens, il couvre là un acte grave qu'ont imposé, en l'occurrence ici, le comité de direction mais également le conseil d'administration.

En ce qui concerne le rapport des commissaires, on ne saurait pas en dire grand-chose puisque l'intercommunale n'a pas jugé utile de nous l'adresser.

Pourtant, quand nous l'aurons à l'assemblée générale et je parle ici à nos délégués, il faudra bien que nous veillions à ce que la mission des commissaires, telle qu'elle est définie dans le statut, soit bien remplie ; ils doivent contrôler la régularité des opérations et les comptes annuels par secteurs et sur ces deux points, je suppose qu'ils seront sans doute un peu gênés aux entournures, mais nous n'avons pas ce rapport et nous le verrons à ce moment-là.

Enfin, le vote le plus important, c'est peut-être la décharge aux administrateurs.

Et ici, tout ce que je vais dire consistera à montrer que le conseil d'administration n'a pas assuré convenablement la gestion, pas assez complètement. Le comité de direction s'en est

emparé et le conseil d'administration ne l'a pas surveillé. Et surveiller la gestion, ça c'était vraiment le minimum. Vous le savez et je pense que vous avez consulté les PV des séances du conseil d'administration, celui-ci s'est souvent contenté d'être mis devant le fait accompli. Il a joué à l'entérinement.

Je vous ai cité, en section, plusieurs exemples bien précis de postes budgétaires qui avaient explosé, dérapé. Vous avez pu aussi le constater, si vous avez fouillé un peu le dossier, effectivement, quant aux décisions qui ont mené à ces dérapages ou, au contraire, quant aux événements qui n'ont pas fait l'objet de décision en temps voulu, tout cela a mené à ce que nous ayons à entériner, au mois de novembre, une gestion qui avait produit des aspects financiers désastreux.

Enfin, on pourrait, s'interroger pour savoir maintenant qu'on doit se demander s'il faut donner, ou pas, quitus de la gestion, si on doit s'apitoyer sur les « pauvres administrateurs » et si le comité de direction ne leur a pas permis d'exercer leurs missions.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Donc, vous êtes administrateur ?

Mme MALAISE, Conseillère communale : Oui, je suis administrateur.

faut-il s'apitoyer sur les pauvres deux ou trois qui ont joué les martyrs au sein du conseil d'administration en revenant inlassablement avec des points qui étaient, en fait, des demandes de surveillance de la gestion. A notre avis, « non ! ».

A notre avis, on ne va pas faire le tri dans les administrateurs car, globalement, le conseil d'administration avait une mission et nous, nous allons donner une décharge à un conseil d'administration dans sa globalité, celui-ci ne pouvait pas ignorer les compétences et les responsabilités. On a des statuts qui disent « voilà l'assemblée générale, elle a ça comme compétences et tout le reste est du ressort du conseil d'administration » et lui, il a délégué la gestion journalière au président. Donc, le cœur de la gestion est bien sous la responsabilité du conseil d'administration.

Alors, je pense que, même si le conseil d'administration n'a pas exercé toutes ses compétences, il ne pouvait pas, comme ça, se défaire de sa responsabilité et je souhaite que, nous non plus, nous ne donnions pas une espèce d'absolution pour cette responsabilité. Alors qu'une nouvelle assemblée générale va siéger maintenant pour la première fois, alors qu'un conseil d'administration va être recomposé, alors que l'on n'a pas encore été nous ouvrir les placards à l'intercommunale pour voir ce qu'il y avait dedans, je trouverais ça fort imprudent de faire table rase des responsabilités. Je ne sais pas

si il y aura matière à poursuivre mais, moi, je pense qu'il y a matière à ne pas se fermer ce droit et à donner un signal clair à l'intercommunale. Il faut rappeler à l'ISPH qu'elle tient son pouvoir de l'assemblée générale et qu'elle est un opérateur au service des communes et pas l'inverse.

Je vous remercie.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Madame.

Y a-t-il d'autres interventions ? Tout d'abord Madame, je tiens à vous remercier pour votre intervention. Vous indiquez que, sur un sentiment général, l'entreprise mériterait, peut-être, une maîtrise plus affirmée et une transparence plus grande et je pense qu'il y a un large consensus suite aux contacts que j'entretiens avec d'autres collègues bourgmestres. Je pense pouvoir dire que le sentiment que vous exprimez est largement partagé. Je pense aussi qu'il est difficile, dans l'état actuel des choses, alors que nous sommes dans un début de législature, il est difficile de vous suivre et d'aller vers une situation qui est à la fois kafkaïenne et un peu délicate qui serait de dire aux administrateurs, donc de vous écouter : « finalement il n'y aura pas de décharge, on verra par après ce qu'on fera et, le cas échéant, si un jour on vous poursuit, eh bien, soit c'est sur votre cassette personnelle, soit alors, vous vous retournerez contre la Ville qui n'est autre que nous et tous les autres citoyens ». Vous n'êtes que représentante au représentant de la Ville à ce conseil, ça me semble être une situation qui, non seulement, est difficile mais risque de ne pas inciter à créer un climat plus serein que je vous invite pourtant à créer à l'égard de l'ISPH et je m'explique. Notre approche serait plutôt la suivante : sans que nous sachions que vous alliez évoquer le point, nous avons déjà fait savoir au responsable de l'ISPH que nous voulions qu'une expertise soit réalisée. On me dit que le principe est acquis et que, incessamment, le conseil d'administration fera procéder à une expertise, simplement pour que nous puissions avoir une vision claire de la structure de gestion et des modalités de gestion de l'ISPH et que l'on puisse comparer ce qui se fait à l'ISPH par rapport à d'autres entreprises similaires et comparables établies sur le sol wallon.

L'idée est là, comme ailleurs, c'est d'essayer de faire la lumière, d'être transparent, de comprendre sans porter, à ce stade, le moindre jugement mais l'idée étant qu'une telle expertise pourrait nous éclairer pour la poursuite des discussions avec l'ISPH.

Alors, le conseil que je m'autorise à donner, c'est de ne pas entrer, de ne pas suivre la proposition que vous formulez mais, en revanche, de se dire que nous avons devant nous quelque 5 ans, 5 ans ½ et que nous devons utiliser ces 5 ans ½ à la fois pour faire en sorte

que le personnel de l'ISPH se sente bien dans le travail qu'il réalise et, en même temps, que la population constate que les communes et les villes sont propres, que les immondices sont bien ramassées et enfin, que les communes paient le moins possible car tout ce que nous payons, nous y reviendrons lors de l'examen financier, tout ce que nous payons, c'est clair que, d'une manière ou d'une autre, il faut bien que l'argent vienne de quelque part et je pense qu'il faut que nous respections nos concitoyens. Et donc, dans ce contexte-là, il faut que l'on évolue et la proposition que nous vous faisons, c'est d'accepter, je vais devoir d'ailleurs passer au vote, en outre, la décharge et ensuite de siéger. Puisque l'assemblée générale se tient, de mémoire, c'est le 28 juin et à titre personnel, j'ai fait savoir que je trouvais ça fort loin, car il me semble qu'une assemblée générale d'une intercommunale devrait se tenir, je dirais vers avril, en mars ou en avril, mai au grand plus tard, quand on a de grandes difficultés, début mai ; mais, le 28 juin, c'est quasiment comme si on remplaçait les administrateurs qui ont été élus au mois d'octobre en pleines vacances de juillet et août. Donc, il y a beaucoup de choses à faire, dont celle-là, mais je voudrais profiter de la période qui s'offre devant nous pour construire et pas pour démolir. Donc, nous allons essayer de construire avec le plus large consensus possible et éviter les difficultés collatérales qui, de toute manière, ne vont nous conduire à pas grand-chose si ce n'est qu'à « énerver » le système.

Donc, je récapitule, sur le fond je pense que nous partageons une grande partie de votre analyse ; sur la forme, nous divergeons et sur l'objectif final, je pense que nous pourrions nous accorder.

Oui, Madame, je vous en prie. Vous avez toujours le dernier mot.

Mme MALAISE, Conseillère communale : Merci, c'est gentil.

Je pense que votre conclusion est vraiment bonne. Je pense donc qu'on est d'accord sur l'analyse, qu'on est pas d'accord sur la stratégie, qu'on est d'accord sur les objectifs. Je crois donc en votre volonté d'avoir un meilleur service, un coût moindre, en tout cas sans aucun gaspillage, je crois en votre volonté de rendre davantage de transparence et une maîtrise plus affirmée. Pourtant, je rigole parce que l'on ne maîtrise rien du tout à l'ISPH et une simple maîtrise, ce serait déjà bien. Par contre, je suis choquée par rapport au vote de la décharge. Pour moi, c'est aussi un signal à tous les administrateurs : « vous êtes irresponsables quoi, allez-y, faites de votre mieux, mais enfin, n'en faites pas trop ! ». Aussi, je pense que vouloir créer un climat serein à ce prix-là, c'est un petit peu préjudiciable à la fonction des administrateurs.

Que vous vouliez créer un nouveau climat et une bonne façon de travailler, d'accord, cette idée de l'expertise et de l'audit, il vous semble bien que le principe en est acquis mais ce n'est pas comme ça que cela nous a été présenté au conseil d'administration. On nous a dit que l'appel d'offres avait été lancé et que le cahier des charges, nous n'étions pas prêts de le voir.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je ne vais pas insister, nous allons passer au vote. Mais imaginons que nous sommes en famille et qu'on a envie de construire une maison, on a les briques et tout ce qui arrive et on s'y met. Est-ce que vous ne croyez pas que ce n'est pas un peu plus facile si les membres qui sont chargés de construire plus ou moins, sont en concorde ou, en tout cas, ne se disputent pas et ne sont pas dans un climat, je dirais, de défiance. Moi, il me semble que, oui, c'est un peu ça notre approche, je crois que si on veut construire, il faut au moins essayer d'éviter des tensions qui ne conduiront pas, à mon avis à quelque chose de positif. Ceci étant, je vais vous dire les conséquences du vote. Bien, on peut passer au vote.

Alors je dois, pour ce point, faire voter sur des questions précises.

D'abord, il y a le rapport de gestion pour l'exercice 2000, bilan et compte 2000 parce que, maintenant, Madame, parce que nous avons 5 représentants, les 5 représentants dont vous êtes, je pense, vous savez que nous sommes tenus par la décision majoritaire, non pas pour les comptes, bon, mais bien pour la décharge des administrateurs.

L'assemblée passe au vote sur le rapport de gestion par :

35 OUI : Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Mlle HOUDART, MM. HAMAIDE, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, GUEPIN, TAQUIN, Mlle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, JOARLETTE, POURBAIX, AGUS, MM. LECOCQ, DI RUPO.

4 NON : M. COLLETTE, Mmes JUNGST, MALAISE, M. VISEUR.

L'assemblée passe au vote sur le rapport du Commissaire-réviseur par :

35 OUI : Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Mlle HOUDART, MM. HAMAIDE, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, GUEPIN, TAQUIN, Mlle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, JOARLETTE, POURBAIX, AGUS, MM. LECOCQ, DI RUPO.

4 NON : M. COLLETTE, Mmes JUNGST, MALAISE, M. VISEUR.

L'assemblée décide à l'unanimité de s'abstenir sur le rapport manquant du Collège des Commissaires.

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs par :

35 OUI : Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Mlle HOUDART, MM. HAMAIDE, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, GUEPIN, TAQUIN, Mlle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, JOARLETTE, POURBAIX, AGUS, MM. LECOCQ, DI RUPO.

4 NON : M. COLLETTE, Mmes JUNGST, MALAISE, M. VISEUR.

L'assemblée décide de donner décharge au Commissaire-réviseur par :

35 OUI : Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Mlle HOUDART, MM. HAMAIDE, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, GUEPIN, TAQUIN, Mlle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, JOARLETTE, POURBAIX, AGUS, MM. LECOCQ, DI RUPO.

4 NON : M. COLLETTE, Mmes JUNGST, MALAISE, M. VISEUR.

L'assemblée décide à l'unanimité de s'abstenir sur la décharge aux Commissaires.

Voilà ceci clôture ce point, mais c'est clair que ce n'est que le début d'un long processus.

ADOPTE – 12^e annexe

Le Bourgmestre propose un dossier par urgence.

L'assemblée passe au vote sur l'urgence, celle-ci est votée et admise à l'unanimité.

PAR URGENCE : Location de terrains de sports à Jemappes, Ghlin et Flénu.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Alors, je viendrais avec un point d'urgence, dans lequel s'est glissé, une petite erreur. Il me faut trouver le libellé exact.

Voilà, Chers Collègues, nous avons pris une décision lors d'un précédent collège qui concernait les terrains de sport de Flénu, Jemappes, Ghlin et dans la décision, il était indiqué que la décision de l'avenant du 17, attendez que je reprenne la décision précise, 17 octobre, or, il faut lire l'avenant à la convention du 17 octobre, pour éviter tout problème - voilà j'y arrive – donc, nous avons indiqué que - ce n'est pas ça, l'article 1^{er} où est-ce qu'il est, non, non, non, l'article 1^{er} - voilà, on avait indiqué « de mettre fin à l'avenant n°1 du 17 octobre 88 pour la location des terrains », il fallait lire « de mettre fin à l'avenant à la convention du 17 » et donc, nous vous proposons de rectifier et de bien indiquer de mettre fin à l'avenant n°1 au bail - c'est un bail ou une convention - au bail du 17 octobre 1988 pour la location des terrains. Ca va ? Oui, je vous en prie.

M. COLLETTE, Conseiller communal : Eh bien, Monsieur le Bourgmestre, la fois dernière, nous nous étions abstenu parce que nous savions que la délibération que le Conseil était amené à prendre, ne pouvait pas avoir d'effets compte tenu de cette erreur fondamentale dans la désignation de l'acte dont on proposait la nullité, je dirais, la révocation. Parce que ce n'est rien de moins que la révocation des engagements qui lient la Ville à un partenaire extérieur dans une convention d'une durée de 30 ans.

L'avenant n'a rien à y voir. Il y a une convention par lequel le conseil communal a accordé à un tiers, en parfaite connaissance, la gestion du bien communal pendant 30 ans. Etant donné qu'il y a reprise d'une société par une autre, en l'occurrence l'Union Jemappes et le RAEC de Mons, l'ensemble des droits et obligations de l'Union sportive de Jemappes était nécessairement, de par l'effet de la loi, transféré à la société asbl RAEC sans qu'il soit

nécessaire de réaliser quelque avenant que ce soit. Ca, c'est l'application pure et simple des lois. A partir du moment où la personne juridique fusionnée par absorption est devenue titulaire du droit, j'estime qu'il n'appartient pas à un des partenaires de révoquer, unilatéralement, un engagement qu'il a pris et qui le lie, c'est un engagement contractuel. Ce n'est qu'au terme d'une résiliation amiable éventuelle, ou pour faute, que l'on pourrait obtenir du Tribunal la résolution pour inexécution fautive de la convention. Ici, on se met, au Conseil communal, en marge de la Loi. Nous sommes encore dans un Etat de Droit et l'on ne peut pas décréter, du jour au lendemain, qu'une convention ne sera plus appliquée, sauf à risquer des sanctions.

Est-ce encore la guerre des Montaigus et des Capulets ?

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je remercie Monsieur COLLETTE pour son intervention.

Je m'abstiendrai de faire des commentaires périphériques, le niveau de responsabilités entre M. COLLETTE et le nôtre n'étant pas le même.

Je vous dirai simplement que je me réfère à la note du juriste de la Ville qui indique que « l'avenant n'ayant pas été approuvé par le Conseil communal, c'est contraire à l'article 232 de la Nouvelle Loi Communale et si la désignation du locataire relève de la compétence du Collège des Bourgmestre et Echevins, c'est au Conseil communal qu'il appartient d'arrêter les conditions de location » et dès lors, c'est bien cet avenant qui est purement et simplement mis en cause. Et ainsi, conformément à ce qu'indique le juriste de la Ville et faisant suite à un certain nombre de demandes précises pour qu'il n'y ait pas un monopole sur l'ensemble des terrains de sport de la Ville et partant du principe qu'il appartient avant tout à des clubs des quartiers des villages considérés de pouvoir utiliser les terrains de sport, nous avons pris, la fois passée, la décision que vous savez. Il se fait, que par mégarde, au traitement de texte, on n'a pas rajouté « à la convention ou au bail du », je vous demande uniquement de rectifier ce qui peut apparaître comme une précision qui aurait dû y figurer.

Pour le reste, il appartient à tout un chacun, Monsieur COLLETTE, bien entendu, de présenter et de défendre son point de vue, le vôtre ici, d'autres ailleurs et chacun fait son travail du mieux qu'il peut. En tout cas, moi, je voudrais vous dire que je suis un peu déçu que vous ayez comme seul argument à faire valoir à l'égard de la majorité et à mon égard après 6 mois d'exercice, que nous sommes dans une espèce de guerre. Moi, je ne fais la guerre à personne mais j'entends, tant que je suis là, faire en sorte de rendre cette Ville la plus transparente possible et totalement au service de la population du mieux que l'on

pourra. Et je pense qu'il n'y a absolument aucune chasse gardée de qui que ce soit et nous nous devons de faire en sorte de rendre la vie harmonieuse partout et dans toutes les communes du Grand Mons.

On passe au vote.

M. COLLETTE, Conseiller communal : Je répliquerai, Monsieur le Bourgmestre, que je défends ici l'Etat de Droit.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Bien entendu, je n'en doute pas. Je vous remercie d'avoir répliqué.

M. TAQUIN, Conseiller communal : Sur le plan du droit, je voudrais répondre à François COLLETTE qu'il y a le principe de la loi du changement aussi ; que la puissance publique doit pouvoir rester maître notamment de son patrimoine et de l'utilisation de ses biens.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je ne reviendrai pas sur le fond.

Nous passons au vote.

L'assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

32 OUI : Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Mlle HOUDART, MM. ALLART, B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Mlle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes JOARLETTE, POURBAIX, AGUS, MM. LECOCQ, DI RUPO.

4 NON : M. COLLETTE, Mmes JUNGST, MALAISE, M. VISEUR.

3 ABSTENTIONS : MM. HAMAIDE, POIVRE, Mme MERCIER.

ADOPTE – 13^e annexe

11^e objet : Aménagement de l'immeuble sis rue Buisseret à Mons. Approbation du nouveau projet et détermination des modes de passation des marchés. 3e/1^e E/98.104.005

ADOPTE à l'unanimité – 14^e annexe

12^e objet : Parc Industriel de Ghlin-Baudour. Voirie attenante à la rue de l'Orbette. Construction d'une voirie de desserte avec égouttage et distribution d'eau. Approbation de l'ouverture et du tracé de la voirie 3^e 2^e A/8308 C/6/41

13^e objet : Parc Industriel de Ghlin-Baudour. Voirie attenante à la rue de l'Orbette. Construction d'une voirie de desserte avec égouttage et distribution d'eau. Approbation du projet de construction. 3^e 2^e A/8308 C/6/41

M. VISEUR, Conseiller communal : Merci, Monsieur le Bourgmestre.

Je vais joindre dans mon intervention les points 12 et 13 puisqu'il s'agit, en gros, de la même chose. Il s'agit de la construction d'une voirie qui doit mener à la future usine ENVISAN à Ghlin, une usine de retraitement de terres polluées.

Il y a deux choses à dire à ce sujet-là. D'abord, elle se situerait sur l'emplacement d'une ligne de chemin de fer qui relie aujourd'hui la Gare de Ghlin jusqu'au zoning de Tertre. Evidemment, cette ligne de chemin de fer n'est plus utilisée depuis longtemps mais partout, le discours politique est de dire : il faut dégorger la route, il faut au contraire transférer le transport des marchandises vers le rail et vers la voie d'eau. Or, ici, on a à faire à un transport de marchandises particulièrement pondéreux puisqu'il s'agit de terres et au lieu de réhabiliter cette ligne de chemin de fer pour qu'ENVISAN puisse être approvisionnée par le rail pour les terres pour lesquelles il faut remédier, on a définitivement coupé cette voie qui menait, je le rappelle, jusqu'au zoning de Tertre pour y mettre une route dessus. Alors, c'est vrai, une route, il en faut une puisque le terrain d'ENVISAN est enclavé mais il y avait de la place à d'autres endroits pour faire cette route qui menait aux terrains d'ENVISAN, sans hypothéquer définitivement et pour longtemps certainement, puisqu'il faudrait reconstruire entièrement une voie ferrée si, un jour, on veut transférer le transport des marchandises vers le rail.

Mais il y a un deuxième problème qui est plus politique, c'est que lors du Conseil du mois d'avril, notre Conseil décidait – je lis exactement ce que nous avons voté - de prescrire une étude d'incidence sur l'environnement lors du dépôt de la demande du permis d'urbanisme relative au projet définitif de traitement de terres polluées et d'inviter la Députation Permanente à prendre la même décision en ce qui concerne la demande de permis d'exploiter.

Or, aujourd'hui, au travers du dossier, on apprend que ENVISAN est déjà propriétaire du terrain et en plus, nous allons décider de construire une route de 297 mètres qui va se rattacher au Chemin de l'Orbette et qui va conduire jusqu'à ce terrain. Alors que, à ma connaissance en tout cas, à moins que cela soit très récent, il n'y a encore aucun dossier de

déposé, même pas une demande de permis de bâtir, donc le permis d'urbanisme, donc a fortiori, il n'y a pas de demande du permis d'exploiter.

Dans ces conditions, on peut se demander quel poids auront encore les études d'incidence parce que quel pouvoir public va refuser une éventuelle autorisation de bâtir ou d'exploiter pour des terrains qu'elle a vendus, alors que les terrains sont vendus et alors qu'elle vient construire une route pour permettre de construire sur ces terrains.

L'enquête publique va perdre son sens parce qu'il faut rappeler que, dans le cadre d'une enquête publique sur une étude d'incidence, le public qui y participe a le droit de proposer des alternatives. Quelles alternatives voulez-vous qu'ils proposent d'aller mettre cette usine ailleurs, là où il y aurait moins de nuisances, puisque le terrain est acheté, je le répète, et la route serait déjà construite. Il me semble qu'en ce qui me concerne, on leurre la population avec de telles pratiques puisqu'elle aura certainement, au moment de l'enquête publique, le sentiment que, de toute façon, tout est fait, tout est déjà joué, donc celle-ci – la population – perd confiance vis-à-vis des pouvoirs publics et les pouvoirs publics perdent leur crédit. Il me semble qu'avec cette décision-ci, qui est prématurée par rapport à un dossier qui n'est même pas encore déposé, la résolution que nous avons prise et que nous avons supportée à cette époque, lors du Conseil communal du mois d'avril, il me semble que, finalement, cette résolution que nous avons prise, n'est finalement que de la poudre aux yeux.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie pour votre intervention.

En absence de M. l'Echevin, ce que je suggère, c'est que nous puissions prendre connaissance de tous vos arguments, de les faire examiner. Donc, je vais retirer les deux points et revenir le 9 avec les explications, voire peut-être des modifications s'il échet.

M. VISEUR, Conseiller communal : C'est une sage décision. Je vous remercie.

REMIS.

14^e objet : Projet de construction de la nouvelle tribune du RAEC Mons. Phase I. Démolition de la tribune débout + travaux annexes de sécurité. Information au Conseil communal du recours à l'article 249 de la Loi communale + admission de la dépense. 3^e 1^e E/2001.764.168

M. DI RUPO, Bourgmestre : Il s'agit ici de la phase de démolition de la tribune actuelle et dans un instant, M. CARPENTIER demandera que l'on procède à une expropriation de 7 mètres d'un bout de jardin. Ici, il s'agit d'une première phase de démolition de la tribune car c'est l'élément le plus dangereux et nous avons l'obligation la plus absolue de supprimer cette tribune, au risque que soit fermé le stade, soit de voir votre Bourgmestre en prison, ce qui pourrait faire quelques heureux mais d'autres moins, parce qu'il est seul à assumer toute la responsabilité et à guetter avec anxiété, à chaque match, ce que cette tribune pourrait faire.

Donc, nous allons réduire ce risque et on va abattre la tribune debout pour des raisons de sécurité, c'est la première des priorités absolues pour la mise en conformité du stade. Nous reviendrons d'ailleurs, par la suite, et tant qu'on y est, on peut, Jean-Claude, dans la foulée, dire un tout petit mot de l'autre dossier que nous vous proposons en urgence : il s'agit, dans le cadre de la mise en conformité de sécurité du stade, nous devons impérativement sur le pourtour du stade et surtout sur l'aile nord, quand vous êtes à la tribune « assise » à l'Avenue du Tir, c'est sur votre gauche, la tribune nord, il faut impérativement une deuxième sortie. Donc il y a, non seulement, la sortie avenue du Tir mais il faut une deuxième sortie, à l'arrière des gradins. Et pour ce faire, nous devons impérativement acquérir encore une bande de terrains. Nous avons acquis une maison qui est à l'avenue du Tir ; son jardin qui est très long et qui permet une belle évacuation. Mais maintenant, nous n'avons qu'un tout petit passage de 80 centimètres parce que cela touche une propriété. Sur cette propriété, nous avons besoin d'environ 7 mètres et il se fait que, depuis maintenant des mois, il y avait une négociation plus ou moins constructive avec le propriétaire de ce jardin. Il se fait que pour des raisons que nous ignorons, le propriétaire a fait savoir qu'il n'était plus d'accord. Il est, pour le moment, parti en vacances. Nous devons remettre un dossier à la fin du mois de juin aux autorités du Ministère de l'Intérieur et la Ville, responsable de la sécurité, ne peut pas attendre le bon vouloir des uns et des autres et après avoir procédé à toutes les négociations telles que mon prédécesseur et nous-mêmes les avons menées et, je propose que l'on exproprie cette bande de 7 mètres, étant entendu que nous restons toujours la main tendue et que si en cours, dans les semaines qui viennent, les prochains mois, un accord à l'amiable peut être trouvé, nous opterions pour cet accord à l'amiable.

ADOPTE à l'unanimité – 15^e annexe

15^e objet : Programme Éclairage public. Travaux subsidiés destinés à réaliser des économies d'énergie. Programme EP-URE. Approbation du projet 2000 réactualisé et de la mission confiée à l'Intercommunale IEH. 3^e 2^e E/SUBS/2000. 426.13

ADOPTE à l'unanimité – 16^e annexe

16^e objet : Information au Conseil communal des emprunts et escomptes de subsides soumis à la décision du Collège échevinal pendant le mois de mai 2001 pour l'administration centrale. G.F. EXTR/CD0066

ADOPTE à l'unanimité – 17^e annexe

17^e objet : Programme triennal d'actions en matière de logements – déclaration d'intention. 6^e UR/2001

M. DI RUPO, Bourgmestre : Nous allons demander à M. l'Echevin de présenter le point et puis, on vous cède la parole.

M. CARPENTIER, Echevin : Monsieur le Bourgmestre, mes Chers Collègues, le Code Wallon du Logement prévoit qu'à partir de cette année, la Région permet aux communes de définir leur propre politique du logement. Pour le 30 juin, la commune doit, par délibération du Conseil communal, la définir au travers d'une Déclaration d'Intention :

1^o) Les objectifs généraux pour mettre en œuvre le droit à un logement décent ; les principes des actions menées au cours de la législature. Le Centre public d'Aide Sociale et la Province doivent également se prononcer sur leurs objectifs et actions au niveau de leur politique du logement et ont, de ce fait, été associés à nos travaux.

2^o) Pour la fin de cette année, la commune doit élaborer son programme triennal d'actions 2001/2003 en matière de logement.

Il doit être défini en concertation avec les sociétés et organismes qui participent à la politique locale du logement : le C.P.A.S., la Province, l'Agence Immobilière Sociale, les sociétés de logements sociaux, le Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie, les associations privées, les promoteurs privés y seront également associés. Cette déclaration d'intention est soumise à votre approbation. Elle intègre les amendements définis lors des échanges de vues qui ont eu lieu à ce sujet lors des travaux de notre Commission de ce jeudi.

La structure du texte fait référence à notre Schéma de Structure Communal qui a abordé très largement les besoins de la population en matière de logements et intègre la politique de l'habitat et du logement pour tous, dans la définition des objectifs et des mesures d'aménagement.

En effet, le Schéma de Structure Communal propose un nombre considérable de mesures d'aménagement qui visent divers thèmes de l'Aménagement du Territoire, dont celui de l'habitat.

Trois ordres de réalisation de ces mesures sont proposés : court terme, moyen terme et long terme. Les mesures d'aménagement visent l'ensemble du territoire communal, bien que le Schéma de Structure Communal mette en exergue les parties du territoire où il est prioritaire et stratégique d'intervenir pour améliorer, globalement, la lisibilité et l'efficacité des actions entreprises.

Les principes des actions à mener au cours de cette législature tiennent compte de ces éléments. Pour les actions déjà engagées par les partenaires publics et privés, les projets programmés ne seront soutenus et poursuivis au travers du programme communal d'actions que dans la mesure où ceux-ci contribuent à la mise en œuvre des objectifs et mesures d'aménagement proposés au Schéma de Structure. Les actions futures tiendront compte des objectifs et mesures proposés au Schéma de Structure Communal, au Règlement Communal d'Urbanisme et au Plan de Déplacements et de Stationnement. Le programme triennal sera soumis à la C.C.A.T. et fera l'objet d'une information publique afin de connaître ses objectifs.

De façon pragmatique, on peut classer les actions à mener en actions matérielles et en actions non matérielles.

Les actions matérielles visent, principalement, la qualité des logements : opérations de rénovation et d'entretien du parc de logements publics, opérations d'amélioration du cadre de vie et des abords de ces logements et lutte contre les logements insalubres.

L'offre en logements, de typologies variées, dans les parties agglomérées. Pour le secteur public, sont spécialement visées les zones prioritaires définies par le Schéma de Structure : le centre-ville et sa première couronne, les entités de Jemappes, Flénu et de Cuesmes.

L'acquisition de bâtiments se fera en faisant appel à tous les acteurs en vue d'y créer du logement diversifié.

La construction de logements sociaux et moyens : cette action ne sera retenue que dans la mesure où le programme prend en compte une population fragilisée : personnes âgées,

personnes à mobilité réduite, familles nombreuses et qu'il contribue à urbaniser et à assainir une « dent creuse » dans un quartier existant.

Par ailleurs, l'initiative privée sera stimulée pour la création de logements, notamment aux étages vides des commerces du centre-ville et du piétonnier en particulier et pour la création de logements répondant aux besoins d'une partie de la population.

L'accompagnement social et économique dans les quartiers de vie défavorisés fera également l'objet de notre préoccupation. L'action déjà largement entamée devra être amplifiée à de nouveaux quartiers. Les priorités seront déterminées en fonction de l'évolution de critères objectifs.

La rénovation urbaine dans les quartiers défavorisés : celle-ci doit se concevoir comme une opération globale associant partenaires publics et privés, intégrant les aspects socio-économiques et patrimoniaux et comprenant des actions visant le cadre de vie et les équipements. Elle doit intégrer, dans ses buts, le renforcement de l'attractivité résidentielle dans ces quartiers.

Au niveau des actions non matérielles, la mise en place d'un service communal du logement : la volonté de mettre en œuvre une politique du logement doit s'accompagner de la mise en place d'une structure administrative et technique, lisible pour l'extérieur et dont les missions sont clairement définies. Une des missions prioritaires sera d'analyser l'ensemble des services rendus en matière de logement, par les partenaires publics et privés et favoriser la concertation entre ces partenaires dans les actions qu'ils préconisent. Une autre mission sera, à terme, de mettre en place un guichet unique où seraient centralisées toutes les informations en matière de logements, que ce soit sur le plan locatif, acquisitif, juridique ou social.

L'information en matière d'habitat – Aménagement du Territoire – et de logement : une des missions du service communal du logement devra porter sur l'amélioration de l'information, aujourd'hui prodiguée par divers organismes et administrations, de façon fragmentaire et de manière trop occasionnelle.

Il y aura la création d'un Observatoire du Logement afin de réunir des données importantes, spécialement dans les zones prioritaires, dont l'analyse permettra de prendre des mesures mettant davantage en adéquation l'offre en logements et les besoins réels dans les quartiers ; de réunir et d'analyser des expériences innovantes et intéressantes dans le domaine de l'habitat, de création de logements et de rénovation urbaine menées dans d'autres villes dont pourrait s'inspirer Mons. L'Observatoire du Logement remplira les missions énoncées à l'article 190, §2 du Code Wallon du Logement, outre la création d'un

service communal du logement déjà évoquée, la tenue d'un inventaire permanent des logements inoccupés et des terrains à bâtir interviendra.

La réalisation d'études : définition du concept de « quartier pilote ». Le Schéma de Structure propose de créer des nouveaux quartiers qui offriront de Mons, l'image d'une ville qui propose des solutions durables et innovantes d'habitat urbain ; le concept doit être précisé.

Les plans communaux d'aménagement, conformément à l'article 33 du C.W.A.T.U.P. permettront de mettre en œuvre des zones d'aménagement différé et ce, en raison de la raréfaction progressive des terrains « bâtissables ». Les développement et maintien des politiques favorisant l'accès à la propriété ainsi que le renforcement des mesures en faveur de l'accès à la location, donc le Fonds de garantie locative, feront également l'objet de nos préoccupations. La réalisation des objectifs définis dans cette déclaration d'intention, ne peut se concevoir que par la mise en œuvre d'un partenariat le plus efficace possible avec tous les acteurs travaillant sur notre territoire à l'amélioration du logement. Une politique de coordination cohérente et de complémentarité d'actions devra être définie ; de même que la mise en commun de moyens humains, matériels et financiers.

Nous avons entrepris cette coordination et nous la poursuivrons pour réaliser ce travail d'optimisation en harmonie avec les exigences du Ministère du Logement de la Région Wallonne, afin de pouvoir bénéficier du meilleur financement possible de sa part et rendre, de cette manière, la politique de l'habitat rationnelle, efficiente, proche et simplifiée pour le citoyen.

Je terminerai en remerciant mes collègues présents à la Commission de ce jeudi ainsi que Mmes ROUHART et AKAKI, responsables respectivement des Services de l'Urbanisme et du Logement, pour leur contribution à la réalisation de ce programme.

Monsieur le Bourgmestre, mes Chers Collègues, je vous remercie pour votre attention.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie, Monsieur l'Echevin, pour cette déclaration d'intention relative au programme triennal d'actions en matière de logements.

Qui demande la parole ?

Mme MERCIER, Conseillère communale : Précisément, je voulais faire une remarque à propos de la déclaration d'intention. Je vois que l'on prévoit la création de logements, notamment aux étages vides des commerces du centre-ville et du piétonnier. J'y vois en

effet : animation et sécurisation pour le quartier et pour la ville en général. Mais j'ai assisté, personnellement, à la journée « INTERREG : habiter en Ville » et une des questions qui avait été posée, à la fois pour Mons et pour les autres villes qui faisaient l'objet d'une étude similaire, c'était la question suivante : mais qui vient habiter au centre-ville ? On a répondu à ce moment-là - des villes peut-être qui avaient un peu d'avance par rapport à nous - des jeunes de - de 30 ans. Il y a déjà les jeunes qui « kotent » et je crois que Jacques HAMAIDE aurait des choses à dire à ce sujet-là, de jeunes seniors ... - parce qu'il a fait toute une réflexion sur les « koteurs » de Mons - et les mono-ménages. Alors, j'ai entendu que M. l'Echevin CARPENTIER parlait d'un Observatoire du Logement. Alors, je suppose que les questions que je viens de poser maintenant y seront posées et que l'on va faire une étude à ce sujet-là à Mons ? Je ne voudrais tout de même pas que l'on tombe dans l'excès contraire. Je pense qu'il ne faut pas exagérer. J'ai entendu, au cours de cette journée d'Interreg, que « habiter en ville, c'est mieux que d'habiter à la campagne ». Celui qui disait cela - je pense qu'il y a des partisans de la ville, ici dans cette salle, et je crois que c'est vraiment très intéressant de réfléchir à une nouvelle façon d'habiter en ville mais il ne faut pas tomber non plus dans l'excès contraire - et celui qui disait cela, c'était Olivier CHRISTOPHE qui est le Conseiller du Ministre Charles PICQUE. Je crois qu'il faut raison garder. C'est très bien d'habiter en ville mais c'est très bien aussi d'habiter à la campagne.

Je reprends la question que je posais tout à l'heure qui était : va-t-on faire une étude à ce sujet-là et spécialement, comme M. l'Echevin le disait tout à l'heure quand il parlait de cet Observatoire du Logement, cette étude concernera-t-elle ceux qui sont susceptibles de venir à Mons ?

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Madame. Monsieur COLLETTE, peut-être ?

M. COLLETTE, Conseiller communal : Je vous remercie, Monsieur le Bourgmestre. Je remercie le Collège, et spécialement M. l'Echevin CARPENTIER, d'avoir bien voulu inscrire comme amendement à la déclaration d'intention du Collège - je vais le dire tout de suite - que nous avons l'intention d'approuver les quelques remarques que la Commission, qui s'est réunie jeudi, a pu lui faire dans des conditions extrêmement difficiles puisque l'accès aux dossiers, par l'effet de la fête, a été très difficile et que finalement, le texte nous est arrivé tout chaud pratiquement au jour, au moment même où se tenait la Commission et

vu également l'hospitalisation de la concierge et le problème de la disparition des clés et autres phénomènes.

Ce qui m'amène, en fait, à dire que je regrette un petit peu que la Commission n'ait pas pu se donner du délai, un peu de recul par rapport à cette déclaration d'intention alors qu'elle avait déjà pris la précaution - connaissant l'échéance de ce 6^{ème} mois du dépôt d'une déclaration d'objectifs et de principes - de se faire une information complète, notamment par Mme AKAKI qui a bien voulu instruire les membres de la Commission sur les exigences de la Région wallonne.

Je pense que Mons avait facile, finalement, à se déterminer les objectifs et les principes en matière de logements puisqu'elle s'est dotée d'un Schéma de Structure qui est extrêmement complet et en fait, votre document, dont M. l'Echevin n'a lu que la conclusion et l'introduction, ne comporte pas moins de 184 pages qui sont, toutes, des extraits du Schéma de Structure qui traite de la problématique du logement. Cette problématique du logement, en fait, je l'ai reprise dans un texte pour tout le monde, en résumant l'ensemble des enjeux qui se posent quand même en terme de détermination d'objectifs ou de scénarios. Quel scénario démographique voulons-nous pour la Ville de Mons puisque le Schéma de Structure ouvre en réalité 3 portes ? Soit un scénario dit « tendanciel », l'objectif, c'est de maintenir la population et encore, dans ce cadre-là, il faut distinguer la situation d'une poursuite de la réduction de la taille des ménages suite à ce que l'on appelle dans le jargon « la décohabitation des ménages », un maintien du taux actuel du nombre de personnes par ménage et à côté de cela, le scénario volontariste : soit atteindre 96.000 habitants, soit atteindre 100.000 habitants.

Le schéma de structure a fait une étude extrêmement fine de ces objectifs en disant : à la condition que la taille des ménages soit, en 2010, la même qu'elle est actuellement, 2,1 personnes par ménage, nous avons à créer 223 logements par an. Si la taille des ménages change et que nous passons à 2 personnes par ménage en 2010, nous passons tout de suite à 392 logements à créer par an. Si l'on veut atteindre 96.000 habitants, à peu près le même nombre de logements est à créer, à la condition que la taille des ménages reste identique et si on veut atteindre l'objectif des 100.000, ce sont 515 logements qu'il faut créer sur la Ville de Mons.

J'avais pensé – puisque là, c'est une question ouverte sur le Schéma de Structure – on aurait entendu les objectifs du Collège en matière de démographie.

Ce n'est pas le tout d'accueillir les gens, bien sûr, puisque l'environnement économique est un des facteurs, mais je dirai, en conclusion que je pense qu'un habitat de qualité comme le

Collège a l'intention et l'ambition de l'offrir à la population de Mons et à une population des environs, c'est avoir une ville plus grande, une ville plus belle, une ville plus conviviale, ce qui me semble être un challenge extrêmement important.

Je fais simplement, ici, une série de suggestions quant aux réflexions que l'on devra faire pour établir, passant de cette déclaration d'intention, à la fixation du programme triennal. Mon groupe invite le Collège d'abord à choisir le scénario et moi, je pense qu'il faudrait prendre le scénario volontariste évidemment de 96.000 qui, si la taille des ménages décroît encore, va être le scénario de sauvetage pour maintenir notre population.

Deuxièmement, ce qui est important, c'est que la rénovation des logements existants ou la division de bâtiments pour la création de nouveaux logements, selon le Schéma de Structure, ne peut concerner, pendant la période considérée, que 255 logements sur les 5.100 logements dont la Ville va avoir besoin. Alors, je pense qu'il y a moyen d'étendre ce parc et effectivement, en ajoutant le mot « notamment » à la réoccupation des étages des commerces, le Collège a pris en compte des remarques de la Commission. Mais, il y a aussi des phénomènes inéluctables tels que la fermeture de cellules commerciales qui sont vides et qui devraient être réaffectées à l'habitation parce que, dans certains quartiers, c'est terminé, l'attractivité n'existe plus et il faut revenir à une mixité où on reprendrait, effectivement, ces bâtiments et on les réaffecterait au logement ou on favoriserait, évidemment, cette réaffectation.

Troisième réflexion : les acteurs publics que constituent les sociétés de logement et de service public – SOCOLO et SORELOBO – ne peuvent satisfaire qu'une fraction extrêmement réduite des besoins de logements sociaux neufs. Vous savez que la Région Wallonne a un budget de 10 milliards sur 3 ans, cela veut dire annuellement 330 millions ; le coût étant de 3 millions la maison, c'est le canevas de subsidiation de la S.R.W.L., cela nous fait 110 logements pour la Wallonie. Mons, évidemment, a une place privilégiée mais les subsides pourraient, tout au plus, permettre aux sociétés de logement de son territoire de créer 30 logements par an. En réalité, ils en créent pratiquement 80, ce qui montre qu'ils ont des effets démultiplicateurs par la politique que votre déclaration d'intention encourage, c'est de maintenir l'accès à la propriété pour les locataires. Ce qui est facile pour le parc de logements ce sont les maisons individuelles ; ce qui est moins facile, ce sont les appartements des sociétés de logements sociaux. Grosso modo, il s'agit de 3.700 logements, la moitié composée d'appartements, l'autre moitié de maisons individuelles. Donc, nous avons 390 logements nouveaux à créer chaque année. On peut donc considérer qu'il y en a pratiquement 200 qui sont créés par le privé pour être occupés par leur

propriétaire. Il reste à côté de ce que fournit le logement social, 110 logements locatifs à fournir chaque année dont, selon le Schéma de Structure, 25 en rénovation et 85 logements neufs. Il faut donc nécessairement inciter la contribution du secteur privé pour qu'il crée du logement locatif à donner en location, en général, à des tarifs moyens. Et c'est la raison pour laquelle le groupe ECOLO demande au Collège d'associer largement les investisseurs privés à la concertation minimale que requiert l'article 187, § 3, ce qui n'est pas spécifiquement prévu par le Code Wallon.

En fait, le Code Wallon s'adresse uniquement aux opérateurs publics mais le Code n'interdit pas de s'adresser aux opérateurs privés.

Quatrième réflexion. C'est sur la réactivation de la compétence foncière de la Régie foncière. Vous savez qu'il y a pratiquement 12 ans que nous dénonçons que cette Régie communale autonome est devenue un peu le fourre-tout de ce qui se faisait à Mons. Je crois que la Régie avait une fonction première : une fonction de rénovation et une fonction antispéculative. J'y reviendrai ! Depuis 12 ans, nous réclamons que le stock immobilier soit sorti, que le stock de rotation, soit remis en circulation pour permettre à la Régie foncière de dégager des moyens pour entamer de nouveaux projets. L'Echevin nous a dit que cela rentrait dans ses intentions. Je lui ai dit que, tant qu'il y était, il valait mieux l'écrire que de simplement le dire. J'attends effectivement confirmation que cette bonne résolution soit mise en pratique avec un objectif que j'estime devoir être de la réalisation de 25 logements à la vente pour réinvestir l'argent immédiatement dans de nouvelles opérations immobilières ou foncières, sachant que, dans le cas précis de la vente d'une Régie Foncière à un particulier, les taux d'enregistrement peuvent être réduits jusqu'à 1, 5 % au lieu de 12,5 % ou de 6 %, ce qui n'est pas dans le Code de l'Enregistrement mais il correspond à une intervention de la Région Wallonne et je crois que c'est effectivement important, c'est un élément qui sera un bon appât.

Cinquième problème : la mise à disposition de terrains constructibles. Elle pose problème. Le Collège l'a reprise dans sa déclaration d'intention en disant qu'il allait effectivement mettre en œuvre une série de P.C.A. de façon à ouvrir certaines zones d'aménagement différées parce que, manifestement, il n'y a plus assez de terrains à bâtir. Ce n'est évidemment pas vrai qu'il n'y a plus assez de terrains à bâtir puisque le Schéma de Structure identifie exactement 534 hectares à bâtir dont 399 qui sont directement viabilisables, c'est-à-dire pour lesquels il ne faut pas créer de voirie, ni accorder l'alimentation. Cela pose ici un problème de spéculation. Je pense que la note du Collège n'en parle pas mais que c'est quelque chose qui est, effectivement, très présent à Mons.

Grand nombre de terrains sont conservés par leur propriétaire alors que les besoins de la Ville sont là, surtout dans les zones de développement qui sont considérées comme prioritaires par le Schéma de Structure : c'est de la spéculation.

Il existe, depuis 10 ans, un projet privé de curetage et de restauration de l'îlot, compris entre les rues de la Chaussée, de la Couronne, de la Coupe et des Fripiers, c'est-à-dire la Cour du Dromadaire avec son prolongement jusqu'à la rue de la Couronne ; ce projet porte sur la création de 30 logements nouveaux, ce qui est aussi extrêmement intéressant pour ce développement à l'intérieur de la couronne de deux rues piétonnes, c'est-à-dire rue de la Couronne – c'est le cas de le dire - rue de la Chaussée et une rue semi-piétonne qui est la rue de la Coupe qui, par sa structure et sa composition architecturale, peut permettre, grâce aux circulations qui y sont organisées, d'accéder directement aux étages des commerces des rues adjacentes extérieures. Ce projet est bloqué depuis 10 ans par le refus d'un seul propriétaire, un allié à un membre de ce Conseil, de vendre un entrepôt désaffecté qui occupe une partie non négligeable de l'îlot et ce, malgré des offres tout à fait acceptables faites par le promoteur.

A l'égard de cette situation, notre groupe demande au Collège – et si on sait le faire pour l'évacuation de la tribune de l'Albert, en extrême urgence, le 18 juin, on doit pouvoir le faire pour un projet de 10 ans – c'est, effectivement, d'assister les promoteurs privés qui apportent des solutions à nos problèmes de logements, et de mettre en œuvre les outils d'expropriation qui seront nécessaires par l'aménagement des Plans Communaux d'Aménagement.

Cette mise en œuvre, je pense que c'est quelque chose qui ne fait pas plaisir mais pas plus que l'expropriation d'ailleurs, c'est la mise en œuvre des outils qu'offre le Code Wallon qui prescrit les outils de réquisition, la réquisition 12, c'est-à-dire la gestion, le mandat de gestion éventuellement ordonné par le Juge de Paix et le conventionnement, sachant que la mise à disposition de logements locatifs conventionnés permet aussi une intervention de la Région wallonne qui est fort importante puisqu'elle est de 20 % et peut aller jusqu'à 600.000 F.

Création de zones d'initiatives privilégiées et inscription de sites d'activité économique désaffectés. Là aussi, je pense que, dans le cadre de l'élaboration du programme triennal, il faut effectivement développer le nombre de sites qu'il faut qualifier ou faire qualifier comme « site d'activité économique désaffecté ».

Mise en cohérence du Plan Communal du Logement et du Plan de Déplacement et de Stationnement. Je crois que le Collège a admis le résultat de la discussion qui s'est faite

dans le cadre de la commission de jeudi. Nous avons dit qu'effectivement, il faut penser à la mise en cohérence de ce Plan du Logement avec les options qui seront prises dans le cadre de l'étude TRANSITEC qui, sans doute, viendra à un prochain Conseil en vue d'aboutir rapidement à l'engagement des acteurs – MET, TEC et SNCB – à prendre en compte les nouvelles orientations et à satisfaire le besoin de déplacements, voire à réduire le besoin de déplacements.

Enfin, ce qui nous paraissait extrêmement important, c'est la réussite du guichet unique. On l'avait laissé comme cela dans le cadre de l'amendement mais j'ai bien entendu que M. l'Echevin a effectivement complété la phrase sur le guichet unique. C'était le vœu du service, en réalité, lors de l'audition qui avait eu lieu lors de la commission, vœu exprimé par Mme AKAKI. Nous demandons dès lors à M. le Bourgmestre qui sera appelé à présider la commission de concertation de lancer un appel solennel et sans doute, peut-on une fois espérer réaliser cette vaste synergie à la coopération des acteurs communaux – Régie foncière, Service des Travaux, Service de l'Urbanisme, Agence Immobilière Sociale, CPAS de Mons, SOCOLO, SORELOBO, Région wallonne, le Fonds du Logement et des Familles nombreuses de Wallonie, les Sociétés de crédit social – tout cela est prévu par le Code ; mais il y a aussi des agences immobilières, la Maison des Notaires, le Syndicat des Propriétaires pour que tous acceptent, par des contributions, soit en nature, soit en espèces, d'être parties prenantes de ce guichet unique pour que, ensemble, on puisse faire que le service public soit un service au public.

J'ai été long, veuillez m'en excuser, mais je pense que le sujet était de première importance et était le premier sujet de cette mandature qui étudie la prospective de la Ville. Mons n'a d'avenir que si elle se repeuple ou, tout au moins, garde sa population. Les circonstances économiques ne sont pas favorables mais l'ambition d'une ville peut être le détonateur de sa reconversion économique.

Je viens, à cet égard, d'apprendre que M. le Bourgmestre propose de créer une asbl « Mons Métropole » pour concentrer les forces vives. A regret, je dois constater qu'il a bien contacté un parlementaire de notre Parti. Mais il n'a pas jugé utile d'associer le groupe ECOLO du Conseil communal à cette initiative. Il a sans doute ses raisons que la raison ne connaît pas. Ceci étant dit, le groupe ECOLO du Conseil communal souhaite que le débat démocratique ait d'abord lieu, ici, au Conseil et que, dans l'élaboration du programme triennal, il soit, comme les autres groupes de ce Conseil, tous les groupes, associé à la concertation. On ne peut mobiliser les forces vives d'une ville en laissant dans l'ombre les représentants naturels de la population.

A bon entendeur, salut.

M. HAMAIDE, Conseiller communal : Je serai beaucoup plus bref car je n'ai pas l'habitude des longs discours.

Le sujet est d'intérêt majeur, on est tous d'accord, la Ville ne travaille pas mal dans ce domaine et le plan triennal qui nous est proposé est bon, on le votera. Tout à fait d'accord. Mais voici mes petites réflexions sur les problèmes des kots en ville. Mes réflexions sont plutôt pratiques. Moi, je crois que ce que peut une ville, c'est accueillir, accompagner et peut-être assouplir les dispositifs.

Primo il faut accueillir. Je crois que quelqu'un qui veut investir à Mons est, a priori, intéressant en ce qui est de son logement comme de son activité. Donc, il faut en quelque sorte, l'accueillir avec le sourire plutôt que de le regarder comme un dérangeant.

Secundo, les refus sont fréquents, peut-être dans une certaine logique, c'est à voir. Mais, en cas de refus, moi, ce que je regrette et ce que je souhaiterais, c'est que du refus qui est négatif, qui est passif, on passe à un accompagnement actif puisque quelqu'un qui propose un projet qui n'est pas acceptable, qu'on n'aime pas trop, eh bien, il peut le transformer et arriver à quelque chose qui arrangera tout le monde. J'ai connu beaucoup trop de dossiers – je peux les citer – abandonnés par leurs initiateurs qui auraient pu réaliser leurs projets si le dialogue s'était établi. Donc, celui qui vient est le bienvenu. Mais, nous avons voté, en juin de l'an dernier, un R.C.U. : un Règlement Communal d'Urbanisme un peu sévère et je crois que la rigueur excessive n'est pas créatrice. Alors, je crois qu'il faudrait – et c'est prévu – un Observatoire qui va observer, par définition, et relever tous les cas où des blocages se sont produits, inutiles parfois. Quels sont les obstacles, c'est ce qu'il faut déterminer pour, peut-être, un jour, modifier ce R.C.U. et le rendre plus souple. C'était mon petit préambule.

La question des kots, pourquoi ? C'est un phénomène qui se développe dans les villes universitaires et c'est très bien. Le problème n'est pas propre à Mons ; Liège en a pris conscience et la presse en a parlé récemment. Le phénomène est celui-ci. Jadis, les kots créaient la « mixité » : l'étudiant habitait chez le particulier, ils se connaissaient, c'était enrichissant, c'est ainsi que je l'ai vécu d'ailleurs. Mais, maintenant, bien souvent, la spéculation s'est emparée du sujet avec des conséquences urbanistiques et humaines qui ne sont pas toujours heureuses. Ainsi, des rues entières sont devenues un alignement d'immeubles à kots, dénaturant parfois le patrimoine et créant un vide les week-ends et le temps de vacances. Des zones entières sont ainsi désertées. Si le but, ou un des buts, est de densifier l'habitat intra-muros, je crois que ce problème existe et qu'il faudrait s'en

préoccuper. Liège - je le répète, j'ai interrogé l'Echevin titulaire de ces matières qui est M. ANCIEN - a pris des mesures. Elles ne sont peut-être pas les bonnes, elles sont urbanistiques, oui, et elles sont fiscales, c'est une voie parmi d'autres. Je pense aussi que les universités ont un rôle à jouer quelque part pour examiner le problème. Ce que je demande, à ce stade, c'est que l'Observatoire, dont on nous a parlé, examine l'évolution des choses en ce domaine afin de tenter une régulation. Comment éviter les aspects négatifs et déséquilibrés qui peuvent naître de cette situation ? Il est bien sûr important – et je veux l'affirmer avec force – que nous restions très accueillants vis-à-vis des jeunes qui viennent étudier à Mons. Ils sont évidemment les bienvenus et ceci ne doit en rien compliquer leur séjour.

M. CARPENTIER, Echevin : Je répondrai tout d'abord à Madame MERCIER en lui confirmant que ce sera bien le rôle de l'Observatoire du Logement de faire des études concernant le retour en ville et l'analyse des besoins, justement, qui découlera pour mener cette politique. Mais, je lui rappellerai que lors du colloque INTERREG, la Ville de Breda a trouvé des solutions en mettant autour de la table tous les propriétaires des vitrines commerciales abandonnées et en considérant plusieurs cellules vides, on pouvait en consacrer une pour permettre les accès aux autres cellules extérieures.

Quant à M. COLLETTE, il a balayé tous les aspects. Nous en avons largement débattu pendant presque deux heures en commission : tous les aspects de la déclaration d'intention. Il a souligné d'associer les investisseurs privés – je l'avais signalé dans ma déclaration – les notaires et ainsi de suite, il n'y a pas de problème puisque l'ancienne Commission Consultative Communale du Logement regroupait déjà toutes les associations privées que j'ai d'ailleurs citées dans mon intervention. Donc, il n'y a vraiment pas de problème à réunir tout le monde autour de la table, c'est l'objectif du Collège et pas le mien. Et à propos de la politique que j'ai décrite au niveau de la Régie Foncière en matière de rotation du patrimoine, c'est-à-dire proposer la vente de logements aux locataires n'est pas ma politique, c'est la politique du Collège. Il y aura justement, en fonction des difficultés que nous rencontrerons, des recentrages des missions de la Régie Foncière. Je pense que les missions essentielles sont celles du logement et de l'immobilier qui sont quand même les missions les plus appropriées pour la Régie foncière.

Voilà, à Monsieur HAMAIDE, je lui dirai que bien entendu, pour les kots, c'est évidemment pendant la période de vacances qu'ils se vident. On ne peut avoir toutes des habitations dans une même rue avec un nombre de kots importants surtout si, dans des

habitations, les propriétaires n'y habitent plus, parce qu'il y a aussi cet aspect-là avec les multiples boîtes aux lettres et de plus, il fait vide pendant les vacances dans la rue. Là, on essaiera de réguler tout cela au travers d'études qui seront du ressort de l'Observatoire du Logement.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Monsieur l'Echevin. Simplement, Chers Collègues, un élément additionnel, si vous m'y autorisez. Vous avez compris que cette déclaration d'intention est importante, vous l'avez dit, des amendements ont été préconisés par l'opposition, nous les avons intégrés. Ce que nous recherchons, c'est un large consensus et pas un sujet conflictuel sur le plan politique. Je pense que la Ville a besoin, plus que jamais, d'être attractive et d'avoir une ambition. En matière démographique, on doit avoir de l'ambition. Ce n'est pas facile et M. COLLETTE a raison d'indiquer qu'il existe un nombre important de m² à bâtir. Hélas, les terrains ne sont pas disponibles pour diverses raisons. Je pense d'ailleurs qu'on devrait se doter, sur base d'un décret, d'instruments qui forceraient davantage la libération de terrains à bâtir, notamment dans des zones urbaines où des efforts de rénovation ont été réalisés par les deniers publics. La même chose pour les endroits non loués pour lesquels nous demandons à la Région wallonne de récupérer les taxes des immeubles inoccupés. On essaie de négocier pour un système fifty-fifty, c'est-à-dire que 50 % des taxes, plutôt des redevances – je pense que c'est plutôt une redevance – reviendraient à la commune, 50 % resteraient à la Région. A ce stade, la Région n'est pas apparue capable d'exercer son pouvoir pour déclencher des mécanismes qui feraient que des logements ou, plus souvent, des surfaces commerciales non louées, qui font l'objet de spéculation, le soient dans des délais rapprochés. Et donc, pour ces bâtiments inoccupés dans des périmètres particuliers, nous avons l'intention d'être extrêmement sévères quand nous en aurons la possibilité, justement pour éviter d'avoir des endroits vides en Ville. J'en termine en disant que le Collège vous proposera ses objectifs et nous verrons si nous les partageons. Je pense qu'il faut des objectifs ambitieux même si nous savons qu'il n'est pas possible de décréter quelle sera la population à l'horizon 2010, mais en tout cas, il faut de l'ambition et moi, je partage cette opinion qu'il faut bâtir, bâtir et bâtir et en particulier bâtir des habitations groupées. Il faut largement faire appel au privé mais le privé doit se sentir aimé, doit se sentir accueilli, doit se sentir bien et en synergie avec l'Administration communale pour construire d'une manière raisonnable. Donc, à côté des efforts du public que nous devons soutenir, je crois qu'il faut essayer de faire en sorte qu'un nombre important de logements moyens et de logements supérieurs soit disponible sur le territoire

du Grand Mons. J'y crois très sincèrement. Encore faut-il que les terrains soient disponibles et à cet égard, Monsieur HAMAIDE, vous avez raison, le règlement d'urbanisme est trop sévère. D'ailleurs, il nous crée des problèmes qui nous sont reprochés par la Région Wallonne. Vous savez qu'il est de bon ton de dire que beaucoup de choses sont bloquées du fait de la Région. J'ai pu m'apercevoir – preuves à l'appui – qu'en fait, pour l'heure, la Région n'appliquant que notre R.C.U., c'est clair que le R.C.U. a été tellement restrictif que nous nous sommes créés nous-mêmes beaucoup de problèmes et que donc, je proposerai, dans des délais rapprochés, que l'on mette en chantier une révision du R.C.U., que l'on associe des experts extérieurs et des non-experts à ce problème de logement. Moi, à la limite, si j'avais un musicien qui passerait du temps, un poète qui passerait du temps, voire un chimiste qui passerait du temps avec les architectes, eh bien, je pense que ce serait très bien, car le logement n'est pas uniquement une affaire d'architecte, c'est une affaire de société et je pense qu'il faut revoir ce R.C.U., on va le mettre en chantier avec un esprit d'ouverture et aussi de grande transparence. Je pense que si on parvenait, dans des délais de 2 à 3 ans, à obtenir une modification significative, eh bien, connue de tout un chacun, si, en plus, on a des instruments ou on utilise des instruments, peut-être même d'expropriation dans certains cas, des instruments qui mettent à disposition des terrains disponibles, je pense que l'on pourrait alors avoir une vision, à l'horizon 2010, qui soit une vision prometteuse.

ADOPTE à l'unanimité – 18^e annexe

18^e objet : Régie Domaines. Mons-section de Cuesmes. Aliénation de parcelles de terrain sises allée des Champs de Blé et rue de la Fraide, cadastrées section C n^os 275 G21 et 275 S 20 partie d'une contenance respective de 40 ares 45 ca 15 dma et 26 ares 05 centiares. Régie f.

ADOPTE à l'unanimité – 19^e annexe

19^e objet : Mons-Cuesmes. Aliénation d'une parcelle de terrain sise rue des Trois Coulons cadastrée section B n^o 952 M pour 2 ares 64 centiares. Régie f.

ADOPTE à l'unanimité – 20^e annexe

Le Bourgmestre propose un dossier par urgence.

L'assemblée passe au vote sur l'urgence, celle-ci est votée et admise à l'unanimité.

PAR URGENCE : Acquisition par le biais de l'expropriation pour cause d'utilité publique d'un bout de terrain jouxtant le terrain du RAEC et sis en fond de jardin de l'immeuble pourtant le n° 184, Chemin de la Procession à Mons.

Voir discussion de M. DI RUPO, page n° 1279.

ADOPTE à l'unanimité – 21^e annexe

20^e objet : Formations en cours de carrière. Fonctions de sélections et de promotions-directeurs et sous-directeurs. Organisation en enseignement de promotion sociale. 8^e 2^e 64

ADOPTE à l'unanimité – 22^e annexe

21^e objet : Piscine de Flénu. Nouveaux tarifs applicables au 1.7.2001. Sports SE/5001/01

Mme JUNGST, Conseillère communale : Je voulais juste, profitant, en fait, du point sur les nouveaux tarifs applicables à la piscine à Flénu, sur la majoration, il n'y a pas de problème, c'est en fait lié à la conversion en Euro, c'est une majoration de 5% et je pense que j'ai eu toutes les réponses en commission, mais je profite de ce point pour attirer l'attention du Collège et du Conseil communal, je pense que nous sommes déjà très nombreux à être conscients de la pauvreté des piscines à Mons et à prendre conscience aussi, de façon large, pour voir ce qu'on peut faire comme propositions. Le constat c'est que Mons ne dispose pas d'équipements dignes de ce nom. La piscine communale à Flénu et celle de l'IDEA à Cuesmes sont très vétustes. La piscine de la Communauté Française de l'Athénée Jean d'Avesnes est toujours fermée et celle de l'Université de Mons-Hainaut est apparemment en danger. Alors, la population, bien sûr, qui en a les moyens, peut faire, et le fait souvent, plus de 40 km pour se baigner dans une piscine digne de ce nom, ce que je ne trouve pas très normal. Par contre, pour les autres, ils subissent la pénurie. Les clubs de natation sont entravés dans leur développement et, à la veille des vacances d'été, cette pauvreté et cette misère de nos infrastructures seront encore plus ressenties. Nous savons que les marges budgétaires de la Ville sont étroites, mais si Soignies ou Enghien y arrivent, Mons devrait pouvoir offrir à sa population une piscine digne de ce nom. Les investissements de la Ville dans les infrastructures sportives doivent être diversifiées et faire de la construction d'une

nouvelle piscine, une priorité, au même titre, pour nous, que le football ou le basket. Merci de votre attention.

M. DUPONT, Echevin : Effectivement, comme le dit Mme JUNGST, nous sommes conscients que le parc des piscines de la Ville de Mons n'est pas ce qu'il devrait être. Nous sommes en discussion, tous azimuts, pour essayer d'améliorer l'offre mais je crois, qu'à l'heure actuelle, les tractations qui sont en cours ne nous permettent pas de vous apporter une réponse qui pourrait vous éclairer tout à fait.

M. DI RUPO, Bourgmestre : La question que vous posez, est cruciale et extrêmement importante. Nous y reviendrons. Vous verrez, au risque que vous considérez encore que ce sont des guerres claniques, vous serez bien contraints de vous rendre à l'évidence, dans les prochaines semaines, dans les prochains mois, de l'héritage avec lequel nous allons devoir vivre durant toute la législature. A la lumière de ces conséquences, il faudra que nous opérions des choix. Je crois, néanmoins, qu'il y a un vrai besoin et que la situation des piscines est terriblement négative, notamment pour nos enfants. Pour l'heure, je commence une réflexion qui serait d'essayer, mais certainement pas avant plusieurs années, de trouver une solution beaucoup plus large, d'essayer d'intéresser aussi d'autres communes et de faire un projet un peu plus ambitieux, qui nécessiterait le concours, bien entendu, de la Région, peut-être même de la Province, et aussi d'autres communes pour que nous puissions, à terme, trouver une solution, à un coût qui serait supportable pour notre Ville. Et donc, là, nous verrons cela dans les prochains mois également, pour voir comment on peut s'en sortir. Mais, il faudra d'abord que nous fassions l'état de nos finances avant de décider quoi que ce soit. Et, donc, ce qui est un peu désespérant pour toutes celles et ceux qui, comme nous, entrent dans une nouvelle législature, c'est de se dire que nous allons devoir dépenser beaucoup d'énergie durant, à mon avis, la moitié de la législature, pour combler les trous. Et croyez-moi, ce n'est pas un destin heureux, ni très exaltant, de se dire que la première tâche, et qui va nous préoccuper d'une manière permanente, c'est de combler les déficits creusés par ailleurs.

ADOPTE à l'unanimité – 23^e annexe

M. DI RUPO, Bourgmestre : Nous passons à la question de M. Nicolas MARTIN.

M. MARTIN, Conseiller communal : Je suis désolé de terminer sur cette note.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Mais, vous ne terminez pas , il y a encore quelqu'un d'autre après vous !

Mme JUNGST, Conseillère communale : Oui, j'avais une interpellation.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Pas de problème, on est là pour toute la nuit !

Mme JUNGST, Conseillère communale : Mais, je suis, en général, assez courte dans mes interventions !

M. DI RUPO, Bourgmestre : Mais, je vous en prie, Madame, il n'y a aucun problème ! M. MARTIN, les cimetières, d'abord.

M. MARTIN, Conseiller communal : Je serai très bref sur les cimetières. Je voudrais simplement relever une préoccupation importante qui nous est relayée à moi-même et à beaucoup de mes collègues, qui concerne la disponibilité de parcelles dans les cimetières de l'entité, puisque je crois que tout le monde est conscient de ce problème. Dans de nombreux villages, et Ciply notamment, pour ne pas le citer, il est devenu impossible pour la population d'avoir un accès à ces parcelles, surtout quand on ne termine pas sa vie dans ce village et donc, ma question était simplement de savoir ce que le Collège compte faire pour pallier ce problème et notamment, sur le cas de Ciply, s'il y avait une option prise par rapport à un terrain qui appartient au CPAS et qui longe le cimetière ? Je crois que cela éclairerait pas mal de lanternes si on pouvait avoir une réponse et une orientation à ce sujet.

Mlle HOUDART, Echevine : La problématique des cimetières est apparue lors de la deuxième fusion des communes et n'a fait que s'amplifier avec le temps. Il y a quelques cimetières comme Havré, Obourg et Mesvin, qui ont pu bénéficier d'une extension. Pour les autres, le manque de places s'accroît au cours des années. Les Collèges successifs ont dû prendre des dispositions à cet effet afin de limiter l'octroi de concessions, uniquement aux familles des défunts, domiciliées ou ressortissantes de la section. Actuellement, c'est le cas dans les cimetières de Ciply, que vous avez cité, Maisières, St-Symphorien, Nouvelles, Hyon, Mons-Centre - où le problème est relativement grave - et Jemappes. Des désaffectations de sépultures ont été effectuées depuis plusieurs années et ont permis de

satisfaire, tant bien que mal, aux demandes introduites. Mais, cette solution implique une procédure très longue puisqu'il faut savoir qu'il faut un affichage qui reste plus d'un an devant les tombes que l'on doit désaffecter et n'apporte pas toujours les résultats escomptés car de nombreux emplacements restent très souvent irrécupérables pour des raisons techniques. Dans l'avenir et afin de pouvoir satisfaire aux demandes, tant pour toutes les familles des personnes décédées ainsi que pour les demandes des personnes vivantes et âgées de plus de 65 ans, comme le prévoit le règlement actuel, la seule solution est l'extension des cimetières saturés qui sont, malheureusement, assez nombreux ou encore, éventuellement, la création d'un nouveau cimetière unique qui permettra, à ce moment-là, de trouver une solution. Pour le problème de Cibly, c'est vrai qu'avant la fusion des communes, il y avait un terrain qui jouxte le cimetière de Cibly, qui appartenait à la Commission d'Assistance Publique et est devenu la propriété du CPAS de Mons après la fusion. Donc, nous pensons qu'il est possible de récupérer, soit par échange ou acquisition. Nous avons déjà fait des demandes auprès du CPAS qui a demandé auprès du service des propriétés. Il est occupé à examiner le dossier. Nous attendons la réponse du CPAS. C'est vrai que la problématique est énorme et nous sommes occupés également à travailler sur St-Symphorien où il manque énormément de places, nous avons déjà regardé quels étaient les propriétaires des trois terrains qui sont autour du cimetière en vue d'une éventuelle extension. Si vous le souhaitez, j'ai une situation actuelle pour chaque cimetière où il y a des petits problèmes, elle est à votre disposition.

M. MARTIN, Conseiller communal : Bien aimable de votre part, service très efficace, Mme l'Echevine !

M. DI RUPO, Bourgmestre : Efficace ! Et comme on ne peut pas demander à nos concitoyens de ne pas mourir ou d'attendre, il vaudrait mieux que l'on prenne des dispositions. Mais, ce n'est pas simple. En tout cas, merci pour cette intéressante question et l'intéressante réponse.

Madame, vous, vous êtes davantage préoccupée par Obispo. Vous ne l'aimez pas ?

Mme JUNGST, Conseillère communale : J'aime beaucoup Obispo, mais je souriais parce que mon collègue disait « vivre à Mons et mourir ailleurs »....

M. DI RUPO, Bourgmestre : ... cela, c'est ce que demandent les néerlandophones, « tu sais », pour le moment !

Mme JUNGST, Conseillère communale : J'avais un petit sourire mais cela ne concernait absolument pas cette interpellation, elle ne concerne absolument pas le choix de l'artiste à propos duquel je n'ai aucun problème. Cela concerne plutôt l'organisation d'un concert en plein air, dans le parc du Waux-Hall, le 20 juillet 2001. D'ailleurs, je n'avais même pas cité le nom de l'artiste. Vous pouvez, si vous le voulez, faire de la publicité pour cet artiste. Ce qui m'intéresse surtout, c'est par rapport aux Assises de la Culture organisées les 9 et 10 mars derniers, nous avons été marqués par la demande insistante d'écoutes et de dialogues, l'attente de lieux de rencontres pour travailler et induire des synergies et, surtout, de la part des acteurs locaux, leur volonté d'être associés et de participer à l'organisation des initiatives culturelles montoises. Si chacun des participants revendiquaient sa place dans le « vivier culturel » montois, il était clair que, pour tous, dans une optique de rayonnement culturel, des arbitrages et des choix allaient être effectués et le nouveau de la démarche, c'était de le faire ensemble, dans la transparence. Dans le souci d'une intégration réussie dans notre « vivier » et d'une complémentarité enrichissante des apports extérieurs et pour qu'ils puissent jouer leur rôle d'aspiration, il faut que le « vivier » les accepte et, pour cela, que des lieux de rencontres et d'échanges soient organisés. Dans la majorité arc-en-ciel de la Communauté Française, nous appuyons toute initiative qui s'inscrit dans un projet culturel intégré démocratique et dans l'opposition, à Mons nous défendons les mêmes principes. La démarche amorcée au mois de mars a occasionné tant d'espoirs chez les participants que nous ne pouvons plus les ignorer. Dès lors, le concert organisé le 20 juillet prochain, dans le parc du Waux-Hall, suscite quelques interrogations. J'entends chez les acteurs culturels beaucoup de ressentiments sur le non-suivi des Assises de la Culture. Ces Assises nous ont permis de mieux connaître les nombreux acteurs de terrain qui agissent au quotidien dans l'organisation d'événements musicaux. Ont-ils été associés au projet ? Les informations sur qui est à l'initiative de l'événement n'ont pas été évidentes à obtenir. Mais M. l'Echevin de la Culture nous en a dit plus à la Commission qu'il a présidée. Les organisateurs sont privés et sont ceux du Festival de Dour. Sur le choix du lieu, plusieurs milliers de personnes sont espérées. Ne risquent-elles pas, puisque le concert est en plein air, d'occasionner d'importantes dégradations aux plantations du parc ? Pourquoi ce choix ? La Maison du Tourisme n'est pas associée à cette organisation, ni le Centre

Culturel. C'est ce que nous avons appris en Commission, puisque j'avais posé la question. « Le Collège a mis à la disposition des organisateurs le parc, et tout ce qui va avec », nous a répondu M. l'Echevin. A combien se monte le tout, lié, je suppose, à la sécurité et au reste ? Nous souhaiterions pouvoir avoir plus d'informations à ce sujet et surtout, a-t-on obtenu des garanties en cas de dégradations des lieux ? Je rappelle qu'il ne s'agit pas d'une activité philanthropique et que l'entrée au concert est de 900 francs. Je souhaite que cette initiative puisse rencontrer tout le succès escompté et qu'ils engrangent de nombreux bénéfiques, je suppose qu'ils espèrent de nombreux bénéfiques. Mais, évidemment, nous ne comprendrions pas que les dégâts éventuels soient, eux, à charge de la collectivité montoise. Merci.

M. DEPLUS, Echevin : Mes Chers Collègues, Madame. Je vais vous répondre précisément à quelques-unes des interrogations. J'ai déjà tenté de le faire, effectivement, pendant cette commission que présidait M. Taquin, par ailleurs. Donc, c'est Carlo Di Antonio, effectivement, aidé en cela par Radio Contact, qui organise ce concert. Je pense que ce n'était pas très difficile de connaître la vérité à ce propos, puisque la presse s'est fait l'écho, très largement, de l'organisation de ce concert. Ceci, pour répondre à une de vos questions. Vous êtes inquiète, et à juste titre, nous le sommes aussi d'ailleurs, par rapport au jardin du Waux-Hall et à ses plantations. Nous avons, sachez-le, déjà organisé plusieurs réunions techniques au cours desquelles est évoqué ce type de problèmes, bien entendu, comme la propreté publique et la sécurité par ailleurs. Et une des dernières en date était encore dirigée par Pol Bottriaux qui avait envisagé tout un tas de positions extrêmement précises en terme d'enlèvement de certaines espèces. On entoure certains arbres de barrières, on enlève les statues, etc, etc. Donc, il y aura là, toute une série de mesures qui vont être prises et qui vont dans le sens du respect du Waux-Hall. Maintenant, pourquoi ce choix du Waux-Hall ? Ce choix nous a été soufflé par l'organisateur et nous l'avons accepté, bien entendu. Pour quelles raisons ? Moi, et je pense comme le Collège, qu'il y a dans ce Waux-Hall, qui est un parc public, une attractivité certaine et donc, pourquoi voulez-vous que nous refusions aux jeunes de la région de pouvoir utiliser un espace public comme le Waux-Hall ? C'est quelque chose qui nous paraît aller dans le bon sens, en tout cas. Je vous répondrai aussi que la Maison du Tourisme est associée, puisque la Maison du Tourisme gère l'Office du Tourisme, en l'état actuel des choses, gère le parc du Waux-Hall et que c'est l'Office du Tourisme qui met à disposition des organisateurs le parc du Waux-Hall. L'implication du Centre Culturel Régional. Vous savez que le Centre Culturel

Régional établit ses programmes en juin et donc, en juin 2000, le programme du CCR était arrêté. Il était difficile d'imaginer intégrer le concert d'Obispo dans le programme officiel du Centre Culturel Régional. Alors, en ce qui concerne les acteurs de terrain auxquels vous faites allusion, nonobstant le fait que je considère que l'organisateur, en l'occurrence Carlo Di Antonio, est aussi un acteur de terrain, puisqu'il est à la tête d'un festival de rock qui est probablement le plus reconnu dans toute la Wallonie, la Ville de Mons fait en sorte d'aider et aidera encore tous les acteurs locaux. Nous l'avons fait pour le concert d'ouverture de la Ducasse sur la « piazzetta », le jeudi, nous le ferons encore lors des Fêtes de la Musique. Nous prenons des acteurs locaux pour organiser les fêtes d'été, nous le ferons encore avec Cap Sud, etc, etc. Donc, loin de nous de négliger les acteurs locaux, particulièrement en matière de musique et donc, l'intention du Collège est d'intensifier cette latitude que nous donnerons aux locaux pour organiser des choses. Je terminerai peut-être sur deux points qui sont les Assises culturelles d'abord et ensuite, ce que va nous permettre aussi d'apporter à la Ville, le concert d'Obispo. Les Assises culturelles, bien entendu, il est évident que la démarche, amorcée en mars, doit être poursuivie et intensifiée. Et il faut savoir que, à partir de septembre, nous aurons les moyens de mettre en place, au moins une fois par an, des Assises culturelles que je pourrai appeler globales, et que nous travaillerons également par secteur. Ceci se fera via de nouvelles associations, notamment, celles qui avaient été annoncées par Rudy Demotte lors de ces mêmes Assises culturelles. Je ne vais pas être trop long, je pourrais encore développer pas mal d'aspects mais je voudrais souligner que ce concert d'Obispo permet au CPAS, à l'Echevinat des Affaires Sociales, à l'Echevinat de l'Education et à l'Echevinat de la Culture, de se mettre en commun pour créer une ASBL « article 27 » qui permettra de donner accès au concert du Waux-Hall à tout un tas de personnes défavorisées pour une somme qui ne peut pas descendre en dessous de 100 francs. Nous avons fixé à 100 francs la somme à laquelle nous leur offrirons la place via cet article 27. Voilà ce que je voulais dire en l'état actuel des choses.

Mme JUNGST, Conseillère communale : Plus que par rapport au coût, puisque M.

l'Echevin m'avait dit en Commission qu'en fait, il y avait eu un travail précis qui avait été fait sur les coûts, il y a la sécurité, etc, voilà, j'aimerais bien savoir combien cela coûte.

M. DEPLUS, Echevin : Le rapport au Collège est en cours et le déterminera très précisément.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Pour la prochaine fois, qu'est-ce que je fais, Madame, on refuse. Si demain, c'est Julien Clerc...

Mme JUNGST, Conseillère communale : Mais, moi, j'aurais préféré, je ne sais pas, il y a le stade Tondreau, il y a la Place Nervienne, parce que refuser un événement sur Mons, non, c'est plutôt le choix du lieu qui me gêne. Ce n'est pas l'événement en tant que tel. Il y a plein d'endroits à Mons, des chouettes endroits aménagés pour.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Seulement, il faut que les organisateurs et les acteurs soient de votre avis. Je sais que vous ne partagez pas cette opinion mais on ne peut pas avoir raison tout seul. Même si on croit pouvoir avoir raison, il faut faire partager son avis. Et, en l'occurrence, vous imaginez que M. l'Echevin, comme votre serviteur, ont, bien entendu, proposé d'autres lieux. Mais il se fait que Obispo connaît Mons et que si on en croit ce qu'on nous a dit, à moins que les gens soient des menteurs, il a fait son tour de Mons et il voulait, il rêvait de venir chanter au Waux-Hall. Et il a dit qu'il était d'accord de venir mais au Waux-Hall. Nous en avons discuté. Et, on s'est dit, entre les inconvénients qui sont indiscutables et les avantages - car l'affiche est quand même prestigieuse et de qualité - on s'est dit que c'était aussi de notre devoir de l'accepter dans un lieu paraît un peu étonnant, mais, enfin, on y fait le petit Doudou, par exemple. Et c'est vrai qu'il y aura des dégradations mais on essaiera de remédier, de remettre les fleurs, les petits arbustes, tout cela et aussi de protéger. Mais, il me semblait que, par rapport, à l'affiche que nous présentions, à l'impact que cela aura sur nos jeunes, ici, en associant des acteurs comme M. Di Antonio et avec le prestige que cela donnera à la Ville, ce n'est pas mal. Maintenant, je peux déjà vous faire la liste de tout ce que l'on va retrouver après le concert. Il y en a qui vont contester d'autres endroits, mais que voulez-vous, là, je n'ai pas encore trouvé le moyen d'organiser ou de contribuer à organiser un concert dans un lieu aseptisé avec des jeunes qui vont boire du coca-cola...

Mme JUNGST, Conseillère communale : Mais il y a beaucoup de concerts qui s'organisent en pleine pâture, en pleine prairie, ils font ce qu'ils veulent.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Mais on remettra en état ! Madame, ça va ?
Nous passons au huis clos.

La séance est rouverte à huis clos avec 39 présents

Sont absents : MM. R. BIEFNOT, BEUGNIES, BAILLY, SPEER, MILLER, Mme THYSBAERT.

22^e objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- a) Octroi d'un congé parental à un commis. 1^e 11668

ADOPTE – 24^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- b) Octroi d'une pause carrière à 4/5^e temps à une employée d'administration. 1^e 4300

ADOPTE – 25^e annexe

23^e objet : AGENTS CONTRACTUELS SUBVENTIONNES

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- a) Modification de la durée d'une interruption de carrière à mi-temps accordée à une femme de peine. 1^e 10744.3

ADOPTE – 26^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- b) Prorogation d'une interruption complète de carrière accordée à un ouvrier semi-qualifié B. 1^e 11400.1

ADOPTE – 27^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- c) Octroi d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'1/5^e temps à un rédacteur. 1^e 10592.5

ADOPTE – 28^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- d) Prorogation d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'un 1/2 temps accordée à un commis. 1^e 10561.2

ADOPTE – 29^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- e) Modification. Octroi d'une interruption complète de carrière dans le cadre de l'assistance médicale et prorogation d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'1/5^e temps à une ouvrière semi-qualifiée B. 1^e 12022.2

ADOPTE – 30^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

f) Octroi d'une interruption de carrière à mi-temps à un commis. 1^e 11642.4

ADOPTE – 31^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

24^e objet : SERVICE INCENDIE. Désignation d'un Officier Médecin suppléant à temps partiel. 1^e 10178

ADOPTE – 32^e annexe

25^e objet : CAISSE DES PENSIONS

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

a) Fixation du montant de la pension de survie à allouer à la veuve d'un ancien Commissaire en Chef. 1^e 170

ADOPTE – 33^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

b) Fixation du montant de la pension de survie à allouer à la veuve d'un ancien agent technique en chef. 1^e 424

ADOPTE – 34^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

c) Péréquation des pensions suite à la révision générale des barèmes (3^e série). 1^e 4718

ADOPTE – 35^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

26^e objet : SORELOBO. Désignation des représentants de la Ville de Mons. Régie f. SORELOBO

ADOPTE – 36^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

27^e objet : Révision de la décision du 23.4.2001 et désignation d'un autre représentant de la Ville de Mons au sein de l'Assemblée générale de la SO.CO.LO. Régie f. AA/CD/3909 2001

ADOPTE – 37^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

28^e objet : Désignation de deux représentants de la Ville de Mons au sein du Comité de gestion de la Régie de Quartier de Jemappes. Régie f. AA/CD/RQ/2001

ADOPTE – 38^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

29^e objet : Ratification de la désignation du représentant auprès du Conseil d'Administration et aux Assemblées générales de la Société Régionale Wallonne des Transports (SWRT) 6^e SWRT 2001

ADOPTE – 39^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

30^e objet : Ratification de la désignation du représentant auprès du Conseil d'Administration et aux Assemblées générales de la Société de transport en commun du Hainaut (TEC HAINAUT) 6^e TEC 2001

ADOPTE – 40^e annexe

31^e objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

a) Nomination à titre définitif d'un directeur d'école sans classe 8e/1e 6725

ADOPTE – 41^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

b) Désignation à titre intérimaire d'une directrice d'école 8e/1e 5815

ADOPTE – 42^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

c) Désignation à titre temporaire d'une directrice 8e/1e 6772

ADOPTE – 43^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

d) Nomination à titre définitif d'institutrices(teurs) primaires. 8^e/1^e
3027/3047/3032/3056/3050/3045/8089/3042/3051

ADOPTE – 44^e à 52^e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

e) Nomination à titre définitif d'un maître de morale laï que 8e/1e 3063

ADOPTE – 53^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

f) Désignation d'institutrices maternelles à titre intérimaire. 8e/1e
3011/3180/3033/3067/8104/3215

ADOPTE – 54^e à 59^e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- g) Désignation d'institutrices primaires à titre intérimaire. 8e/1e
3172/3173/3160/3199/3204/3205/3209/3213/3207/3148

ADOPTE – 60^e à 71^e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- h) Mise en disponibilité pour maladie d'institutrices primaires à titre définitif.
8^e 1^e 5972/6447

ADOPTE – 72^e et 73^e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- i) Mise en disponibilité pour maladie d'une maîtresse spéciale de religion protestante.
8^e 1^e 6057

ADOPTE – 74^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- j) Mise en disponibilité précédant la pension de retraite de type I d'un maître de morale laï que.
8^e 1^e 6611

ADOPTE – 75^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- k) Mise en disponibilité pour convenances personnelles d'une institutrice primaire.
8^e 1^e 5653

ADOPTE – 76^e annexe

32^e objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- a) Désignation de trois professeurs de violon à titre temporaire dans un emploi non vacant.
8^e 3^e 3195/3216/3217

ADOPTE – 77^e à 79^e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- b) Désignation de trois professeurs de formation musicale à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e 3^e 3218/3219/3220

ADOPTE – 80^e à 82^e annexes

33^e objet : ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

- a) Nomination à titre définitif d'une chargée de cours généraux 8e/2^e 7922

REMIS

- b) Nomination à titre définitif d'un chargé de cours techniques. 8e/2^e 8037

REMIS

c) Nomination à titre définitif d'un chargé de cours techniques 8e/2^e 8169

REMIS

d) Nomination à titre définitif d'un surveillant-éducateur (mi-temps) 8e/2^e 7779

REMIS

e) Nomination à titre définitif d'une surveillante-éducatrice. 8e/2^e 6984

REMIS

f) Désignation à titre temporaire d'une surveillante-éducatrice (mi-temps). 8^e 2^e 8225A

REMIS

g) Nomination à titre définitif d'un chargé de cours techniques 8e/2^e 7983

REMIS

34^e objet : ECOLE SECONDAIRE TECHNIQUE ET HORTICOLE

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

a) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours techniques et de cours techniques et de pratique professionnelle. 8^e 1^e 6331

83^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

b) Prolongation du mi-temps médical d'un professeur de cours généraux. 8^e 2^e 5905

84^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

c) Octroi d'un mi-temps médical à un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle. 8^e 2^e 6789

85^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

d) Dispenses accordées aux formations suivies par un enseignant 8^e 2^e 6490

86^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

e) Octroi d'un congé pour prestations réduites justifié par des raisons de convenances personnelles à un professeur de cours techniques et de pratique professionnelle.
8^e 2^e 6491

87^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- f) Réaffectation d'un professeur de cours généraux et techniques à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e 2^e 7969

88^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- g) Octroi d'un mi-temps médical à un professeur de cours généraux 8^e 2^e 5842

89^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- h) Désignation d'un chargé de cours techniques et de cours de pratique professionnelle à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e 2^e 8318

90^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- i) Réaffectation d'un professeur de cours techniques et de pratique professionnelle à titre définitif. 8^e 2^e 6697

91^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- j) Réaffectation d'un professeur de cours techniques et de pratique professionnelle, à titre définitif. 8^e 2^e 7020

92^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- k) Octroi d'un mi-temps médical à un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle. 8^e 2^e 7133

93^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- l) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours techniques. 8^e 2^e 6376

94^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- m) Désignation d'un chargé de cours généraux à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e 2^e 8293

95^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- n) Désignation d'une chargée de cours généraux à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e 2^e 8298

96^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

35^e objet : Valorisation touristique de la Ville de Mons. Comité de suivi – Désignation des délégués du Conseil communal. Tourisme 462/sd 1

97^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

36^e objet : ASBL de Gestion « Port de Plaisance du Grand Large à Mons ». Désignation des délégués de la Ville de Mons. Tourisme 441/SD

98^e annexe

37^e objet : Mons. ASBL Gestion Centre Ville. Désignation d'un représentant de la Ville de Mons. Economie 01.05.28/AB/162

REMIS

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

38^e objet : Mons. SA CAPCIBLE. Désignation du représentant de la Ville de Mons aux Assemblées générales et aux Conseils d'administration. Economie 01.05.28/AB/161

99^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

39^e objet : PERSONNEL DES CRECHES. Démission honorable accordée à une cuisinière définitive. 1^e 2763

100^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

40^e objet : ASBL Parc communal de Jemappes. Modification de la délibération du 19.3.2001, portant désignation des représentants de la Ville. Aff.Sociales 83

101^e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, Monsieur le Président constate qu'au voeu de l'article 12 § 5 de la loi du 30 novembre 1887, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 21 mai 2001.

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :
Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président,

Bernard VANCAUWENBERGHE.

Elio DI RUPO.

=====